



**POUJOLAT**  
**Société anonyme à Directoire et**  
**Conseil de surveillance**  
**au capital de 12 000 000 euros**  
**Siège social : Parc d'Activités Economiques Les Pierrailleuses**  
**79360 GRANZAY GRIPT**  
**781 446 521 RCS NIORT**

## **Groupe Poujoulat - Rapport financier 2008**

*L'année 2008 a été une période annonciatrice de crise financière, économique et sociale à l'échelle de la planète, et par répercussion en Europe puis en France.*

*Le conseil de surveillance de POUJOLAT félicite le directoire de la Société, et tous ses collaborateurs, ainsi que les dirigeants des filiales et leurs équipes dont les performances ont été excellentes face à cette crise qui s'est avérée plus forte que l'on aurait pu penser, dès la fin de l'année 2008.*

*Si l'année 2009 se traduit par une récession forte dans notre secteur d'activité comme l'annoncent les spécialistes de l'immobilier ; POUJOLAT, pour l'instant, a bien résisté et devrait faire encore de nouveaux progrès, grâce à sa stratégie, ses équipes, ses nouveaux produits, ses technologies, son image et ses fonds propres.*

*Nous souhaitons à tous d'être de bons acteurs de la relance car notre région en a besoin, la France en a besoin, l'Europe et le reste du monde aussi.*

*Merci, courage et confiance.*

**Yves Coirier**

*Président du conseil de surveillance*

## **RAPPORT DE GESTION DU GROUPE ET DE POUJOLAT S.A.**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale mixte ordinaire annuelle et extraordinaire en application des statuts et de la Loi sur les sociétés commerciales afin de vous présenter le compte-rendu de la gestion du Groupe et de la société POUJOLAT S.A. au cours de l'exercice 2008, et soumettre à votre approbation les comptes annuels de la société POUJOLAT S.A.

### **A. RAPPORT DE GESTION DU GROUPE**

#### **1. FAITS MARQUANTS ET ACTIVITÉ DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE 2008**

Leader européen, le groupe POUJOLAT conçoit, fabrique et commercialise des conduits métalliques et des sorties de toit.

En 2008, le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 135 784 milliers d'euros contre 116 610 milliers d'euros pour 2007, soit une augmentation de 16,4 %.

L'export est en légère progression (16 643 milliers d'euros en 2008 pour 16 120 milliers d'euros en 2007) et représente 12,3 % du chiffre d'affaires consolidé.

La ventilation du chiffre d'affaires export est la suivante :

(En milliers d'euros)	<b>2008</b>	<b>2007</b>
BELGIQUE	5 960	4 721
ROYAUME-UNI	3 735	4 539
ITALIE	719	554
PAYS-BAS	1 545	1 434
POLOGNE	1 368	1 128
TURQUIE	556	324
AUTRES PAYS DE LA CEE	2 345	2 073
AUTRES PAYS HORS CEE	415	1 347

Le résultat opérationnel courant ressort à 12 869 milliers d'euros pour 2008 (9 408 milliers d'euros en 2007) soit une hausse de 36,8 %.

Le résultat opérationnel s'élève à 12 885 milliers d'euros (10 080 milliers d'euros en 2007), en hausse de 27,8 %.

Le résultat net part du Groupe ressort à 6 829 milliers d'euros pour 2008 (5 590 milliers d'euros pour 2007) et représente 5,03 % du chiffre d'affaires consolidé.

Le total du bilan net ressort à 110 287 milliers d'euros en 2008 contre 110 182 milliers d'euros en 2007.

L'actif non courant net se situe à 32 432 milliers d'euros en 2008 contre 33 166 milliers d'euros en 2007.

Les acquisitions de l'exercice concernent principalement :

(En milliers d'euros)

<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>480</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	
- Terrains et aménagements	391
- Bâtiments et agencements	550
- Matériels et outillages	3 622
- Autres immobilisations corporelles	445
<b>Total</b>	<b>5 488</b>

Les acquisitions de l'exercice portent notamment sur l'achat de nouveaux outils de production, ainsi que sur l'achat d'un bien immobilier sur Lyon, dédié à notre filiale WESTAFLEX BATIMENT pour le fonctionnement de son Relais Service.

## **2. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION 2008**

### **Sociétés intégrées globalement :**

POUJOLAT S.A., société mère	France
1. S.A. POUJOLAT	Belgique
2. S.A. POUJOLAT BELUX	Belgique
3. S.A.S. TÔLERIE FOREZIEENNE	France
4. POUJOLAT Srl	Italie
5. S.A.S WESTAFLEX BÂTIMENT	France
6. POUJOLAT UK Ltd	Royaume-Uni
7. POUJOLAT BV	Pays-Bas
8. S.A. BEIRENS	France
9. POUJOLAT Sp. z o.o.	Pologne
10. POUJOLAT BACA	Turquie
11. S.A.S. EURO ENERGIES	France

---

### **Société mise en équivalence :**

12. S.A.R.L QUALITY BÛCHES	France
----------------------------	--------

---

## **3. ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES, DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE**

Le groupe POUJOLAT confirme ses équilibres de bilans. La part des dettes financières à plus d'un an représente moins de 40 % des capitaux propres. Malgré une politique de paiement rapide de nos fournisseurs avec escomptes, l'utilisation de nos lignes court terme s'est fortement réduite.

Le niveau de risque lié aux créances clients reste mesuré. Ces dernières font l'objet d'un suivi quotidien. On notera cependant un désengagement progressif de nos assurances crédits sur la fin de l'exercice 2008 et sur le début de l'année en cours.

Les stocks sont en légère diminution et le risque est faible (produits non périssables). Le suivi des stocks est rigoureux et leur rotation s'est accélérée.

Nous avons procédé en 2008 au renforcement de notre service achat du Groupe qui va nous permettre de conforter nos relations avec nos fournisseurs et contribuer notamment à sécuriser nos approvisionnements.

Au niveau environnemental, nous continuons une démarche d'amélioration continue (recherche, collecte, retraitement des déchets) visant à diminuer l'impact de nos activités sur le milieu naturel et menons en parallèle des recherches sur les systèmes de réduction des pollutions par la combustion.

Par ailleurs, la société POUJOLAT a renouvelé sa certification 14001:2004 suite à l'inspection d'un organisme certificateur en novembre 2008.

#### **4. ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT**

Le groupe POUJOULAT a une activité de recherche et développement qui concerne les tubages métalliques, les systèmes d'évacuation de fumée et le développement des énergies renouvelables. Les dépenses de l'exercice ressortent à 810 milliers d'euros et sont comptabilisées en charges.

#### **5. PERSPECTIVES DES FILIALES CONSOLIDÉES**

- La société WESTAFLEX BATIMENT prévoit une croissance de son activité supérieure à 5 % pour un résultat net attendu équivalent à environ 3 % du chiffre d'affaires.
- La société TÔLERIE FOREZIENNE prévoit une croissance de son activité d'environ 5 % et une légère progression de son résultat.
- La société BEIRENS prévoit une croissance d'environ 10 % de son activité. Son résultat avant impôts devrait être équivalent à celui enregistré en 2008.
- La société EURO ENERGIES prévoit une croissance très significative de son activité et un équilibre de son résultat.
- La société POUJOULAT BELUX prévoit une légère progression de son activité pour un résultat proche de 5 % du chiffre d'affaires.
- La société POUJOULAT UK prévoit une croissance significative de son activité et un résultat légèrement positif. Il est cependant nécessaire de rester prudent quant aux éventuels impacts liés au taux de change.
- La société POUJOULAT BV prévoit une croissance d'environ 10 % et un maintien de sa rentabilité.
- La société POUJOULAT Sp. z o.o. devrait enregistrer une progression de son activité et se rapprocher de l'équilibre d'exploitation. Les risques de variations de taux de change incitent cependant à la prudence.
- La société POUJOULAT BACA prévoit une croissance très significative de son chiffre d'affaires. L'impact des variations de taux de change sur le résultat restant difficilement mesurable.
- Pour la société POUJOULAT Srl, il a été décidé de se rapprocher d'un partenaire local spécialisé dans la fourniture de conduits de raccordement. Ce partenariat doit nous permettre de poursuivre notre développement sur le territoire italien.

Pour l'année 2009, il nous paraît réaliste de prévoir une légère croissance de notre chiffre d'affaires consolidé. Nous tablons sur le maintien d'un bon niveau de rentabilité.

## **6. LES NORMES IFRS**

### **a. Conformité au référentiel IFRS**

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les sociétés disposant d'instruments cotés sur un marché réglementé de l'Union Européenne ont l'obligation d'établir leurs états financiers consolidés, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, en conformité avec les normes IFRS applicables au 31 décembre 2005, adoptées par l'Union Européenne.

Les états financiers consolidés clos le 31 décembre 2008 et les comptes comparatifs de l'exercice 2007 du Groupe formé par POUJOULAT S.A. et ses filiales ont été établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) élaboré par l'IASB (International Accounting Standards Board).

Les exigences de chaque norme IAS et IFRS obligatoire au 31 décembre 2008 ainsi que leurs interprétations SIC et IFRIC que comprend le référentiel IFRS ont été intégralement respectées par le groupe POUJOULAT.

Le groupe POUJOULAT n'a appliqué par anticipation que la norme IFRS 8 « Secteurs Opérationnels », publiée en novembre 2006 et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

### **b. Recours à des estimations**

L'établissement des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS requiert que le groupe POUJOULAT procède à certaines estimations et retienne certaines hypothèses, qu'il juge raisonnables et réalistes. Même si ces estimations et hypothèses sont régulièrement revues, en particulier sur la base des réalisations passées et des anticipations, certains faits et circonstances peuvent conduire à des changements ou des variations de ces estimations et hypothèses, ce qui pourrait affecter la valeur comptable des actifs, passifs, capitaux propres et résultat consolidés.

Ces estimations et hypothèses concernent notamment l'évaluation des impôts différés, des provisions, des avantages au personnel, la reconnaissance du chiffre d'affaires ainsi que l'évaluation des actifs immobilisés. Elles sont détaillées dans les paragraphes y afférant des notes annexes aux états financiers consolidés de l'exercice clos le décembre **ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLÔTURE**

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

## **B. RAPPORT DE GESTION DE POUJOULAT S.A.**

---

### **1. EXAMEN DES COMPTES SOCIAUX**

Les comptes annuels qui vous sont soumis sont établis selon les formes et méthodes d'évaluation prescrites par les textes en vigueur et précisées dans l'annexe.

Celles-ci n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent. Dans le cadre des modifications apportées dans le traitement des actifs par les règlements du CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 et 2004-06 du 23 novembre 2004, applicables pour les exercices sociaux ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, la Société a fait l'application de la méthode dite « rétrospective » pour réviser les plans d'amortissement.

Seuls les immeubles ont fait l'objet d'une décomposition.

Le chiffre d'affaires net ressort à 104 817 milliers d'euros en 2008 contre 89 946 milliers d'euros en 2007, soit une progression de 16,53 %.

Le chiffre d'affaires net 2008 s'est réparti comme suit :

<b>Par familles de produits</b>	<b>%</b>	<b>Par familles de clients</b>	<b>%</b>
Sorties de toit et accessoires	24	Distribution spécialisée	74
Conduits à double paroi isolés	53	Constructeurs et installateurs	12
Conduits à simple paroi et conduits flexibles	22	Spécialistes de la cheminée	7
Autres produits	1	Exportation	7
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>Total</b>	<b>100</b>

Le chiffre d'affaires réalisé à l'exportation passe de 6 981 milliers d'euros en 2007 à 7 344 milliers d'euros en 2008, et se répartit ainsi :

(En milliers d'euros)	<b>2008</b>	<b>2007</b>
BELGIQUE	2 109	1 733
ROYAUME-UNI	1 977	1 966
ITALIE	187	207
PAYS-BAS	805	802
POLOGNE	118	138
TURQUIE	115	141
AUTRES PAYS DE LA CEE	1 691	1 616
AUTRES PAYS HORS CEE	342	378

Le résultat d'exploitation se situe à 10 738 milliers d'euros en 2008 contre 8 857 milliers d'euros au cours de l'exercice précédent, soit une progression de 21,2 %.

Le résultat financier s'établit à -1 984 milliers d'euros en 2008, contre -1 501 milliers d'euros en 2007, après la prise en compte d'une provision pour dépréciation du compte courant de QUALITY BUCHES de 92 milliers d'euros ainsi qu'une provision pour dépréciation du compte courant de POUJOULAT Srl de 365 milliers d'euros.

Le résultat courant avant impôt est de 8 753 milliers d'euros en 2008 contre 7 356 milliers d'euros en 2007, soit une progression de 19 %.

Le résultat exceptionnel est de -358 milliers d'euros en 2008 contre -269 milliers d'euros en 2007.

Ce résultat tient compte d'abandons de créances consentis au profit de la société POUJOULAT Sp. z o.o. pour un montant de 300 milliers d'euros.

La participation des salariés au résultat de l'entreprise est de 709 milliers d'euros pour 2008 contre 613 milliers d'euros en 2007.

L'intéressement ressort à 1 697 milliers d'euros pour 2008 contre 1 302 milliers d'euros en 2007.

L'impôt sur les bénéficiaires se situe à 2 612 milliers d'euros en 2008 contre 2 304 milliers d'euros en 2007.

Le résultat net s'établit à 5 074 milliers d'euros en 2008 contre 4 170 milliers d'euros en 2007, soit une progression de 21,7 %.

L'effectif au 31 décembre 2008 ressort à 607 salariés (193 employés et cadres, 364 ouvriers et 50 représentants) contre 609 au 31 décembre 2007.

Le total du bilan net ressort à 91 217 milliers d'euros en 2008 contre 90 474 milliers d'euros en 2007.

L'actif immobilisé net se situe à 35 063 milliers d'euros en 2008 contre 35 737 milliers d'euros en 2007.

Les acquisitions de l'exercice concernent principalement :

(En milliers d'euros)

Immobilisations incorporelles	271
Immobilisations corporelles	
- Terrains et aménagements	390
- Bâtiments et agencements	359
- Matériels et outillages	2 055
- Autres immobilisations corporelles	293
Immobilisations financières	
- Augmentation autres immobilisations financières	14
<b>TOTAL</b>	<b>3 382</b>

Les acquisitions de l'exercice portent notamment sur la mise en place de nouveaux outils de production, ainsi que sur l'acquisition d'un ensemble immobilier à proximité de Lyon. Ce bâtiment est utilisé comme Relais Service par la société WESTAFLEX BATIMENT.

L'actif net circulant ressort à 55 190 milliers d'euros en 2008 contre 54 148 milliers d'euros en 2007.

Les stocks nets passent globalement de 18 318 milliers d'euros en 2007 à 16 957 milliers d'euros en 2008.

Les créances « clients et comptes rattachés » passent de 30 730 milliers d'euros en 2007 à 34 126 milliers d'euros en 2008.

La variation s'explique par la forte activité du dernier trimestre 2008.

Les autres créances passent de 3 415 milliers d'euros en 2007 à 3 028 milliers d'euros en 2008.

Au passif, les capitaux propres s'établissent à 40 253 milliers d'euros en 2008 contre 35 847 milliers d'euros en 2007, et représentent 44,1 % du total du bilan.

Le total des soldes d'emprunts et dettes financières se situe à 27 959 milliers d'euros en 2008 contre 34 359 milliers d'euros en 2007.

Les autres dettes ressortent à 22 315 milliers d'euros en 2008 contre 20 128 milliers d'euros en 2007.

Le total des dettes à plus d'un an représente 16 229 milliers d'euros soit 40 % des fonds propres.

Est joint, en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article 148 du décret du 23 mars 1967.

## 2. ACTIVITÉ DES FILIALES CONSOLIDÉES

### • S.A.S. WESTAFLEX BÂTIMENT (France)

Fabrication de conduits métalliques flexibles (Pourcentage de détention : 99,62 %)

Compte de résultat simplifié

(En milliers d'euros)      **2008**      **2007**

<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>17 164</b>	<b>14 791</b>
Résultat d'exploitation	904	653
Résultat financier	(19)	(16)
Résultat exceptionnel	37	(4)
Participation et impôt	364	234
Résultat net	558	399

La société WESTAFLEX BÂTIMENT a réalisé une bonne année 2008 avec une progression de son activité de plus de 16 % et une progression sensible de sa rentabilité. Le résultat net représente 3,2 % du chiffre d'affaires.

• **S.A.S. TÔLERIE FOREZIENNE (France)**

Fabrication de conduits métalliques rigides (Pourcentage de détention : 99,99 %)

Compte de résultat simplifié

(En milliers d'euros)      **2008**              **2007**

---

<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>8 040</b>	<b>7 251</b>
Résultat d'exploitation	997	524
Résultat financier	33	15
Résultat exceptionnel	46	(52)
Participation et impôt	436	161
Résultat net	640	326

---

La société TÔLERIE FOREZIENNE a réalisé une progression d'activité de 11 % environ sur l'ensemble de ses activités. Elle a obtenu une forte progression de sa rentabilité d'exploitation. Le résultat net représente près de 8 % du chiffre d'affaires.

• **S.A. BEIRENS (France)**

Fabrication et installation de cheminées métalliques pour l'industrie et le tertiaire (Pourcentage de détention : 99,99 %)

Compte de résultat simplifié

(En milliers d'euros)      **2008**              **2007**

---

<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>15 651</b>	<b>13 943</b>
Résultat d'exploitation	1 035	162
Résultat financier	(85)	(69)
Résultat exceptionnel	(74)	213
Participation et impôt	317	-
Résultat net	559	305

---

La société BEIRENS a vu son chiffre d'affaires progressé de plus de 12 % pour la deuxième année consécutive. Son résultat d'exploitation est également en forte progression. Son résultat net représente 3,6 % du chiffre d'affaires.

• **S.A.R.L QUALITY BÛCHES (France)**

Négoce de combustibles (Pourcentage de détention : 25,00 %)

Compte de résultat simplifié

(En milliers d'euros)      **2008**              **2007**

---

<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>273</b>	<b>295</b>
Résultat net	5	(156)

---

La société QUALITY BUCHES a connu une activité 2008 en légère baisse mais son résultat net est revenu à l'équilibre.

• **S.A.S EURO ENERGIES (France)**

Négoce de combustible bois (Pourcentage de détention : 47,00%)

Compte de résultat simplifié

(En milliers d'euros)      **2008**              **2007**

---

**Chiffre d'affaires**      **3 100**              **806**

Résultat net              (32)              (99)

---

EURO ENERGIES a été créée au cours du deuxième trimestre 2007 et clôture son premier exercice de 20 mois au 31 décembre 2008. L'activité a fortement progressé par rapport à la situation arrêtée au 31 décembre 2007 qui ne comptait que 8 mois. Depuis le deuxième semestre 2008, EURO ENERGIES se rapproche progressivement de l'équilibre d'exploitation.

• **S.A. POUJOLAT (Belgique)**

Holding financier de la S.A. POUJOLAT BELUX (Pourcentage de détention : 62,22 %)

Compte de résultat simplifié

(En milliers d'euros)      **2008**              **2007**

---

**Chiffre d'affaires**      **62**              **28**

Résultat net              12              9

---

POUJOLAT Belgique est une société holding à caractère financier. Son chiffre d'affaires et son résultat net sont non significatifs.

• **S.A. POUJOLAT BELUX (Belgique)**

Fabrication et négoce de conduits métalliques (Pourcentage de détention : 99,95 %)

Compte de résultat simplifié

(En milliers d'euros)      **2008**              **2007**

---

**Chiffre d'affaires**      **6 461**              **5 605**

Résultat net              630              528

---

La société POUJOLAT BELUX a réalisé un très bon exercice en 2008 avec une progression de son chiffre d'affaires supérieur à 15 %. Le résultat net représente près de 10 % du chiffre d'affaires.

• **POUJOLAT Srl (Italie)**

Négoce de conduits métalliques (Pourcentage de détention : 100,00 %)

Compte de résultat simplifié

(En milliers d'euros)      **2008**              **2007**

---

**Chiffre d'affaires**      **637**              **525**

Résultat net              (392)              (17)

---

La société Pougoulat Srl a réalisé, au cours de l'année 2008, une progression de 21 % de son chiffre d'affaires. Cette progression ne suffit cependant pas à amortir les dépenses de fonctionnement. Aussi, il a été décidé de se rapprocher d'un partenaire local spécialisé dans la fourniture de conduits de raccordement. Ce partenariat doit nous permettre de poursuivre notre développement sur le territoire italien.

• **POUJOLAT BV (Pays-Bas)**

Négoce de conduits métalliques (Pourcentage de détention : 80,00 %)

Compte de résultat simplifié

(En milliers d'euros)      **2008**              **2007**

---

**Chiffre d'affaires**      **1 538**              **1 433**

Résultat net                      86                      97

---

La société POUJOLAT BV a réalisé une croissance de son chiffre d'affaires de 7 % dans un marché très concurrentiel. Sa rentabilité a légèrement baissé avec un résultat net qui représente 5,6 % du chiffre d'affaires.

• **POUJOLAT UK Ltd (Royaume-Uni)**

Négoce de conduits métalliques (Pourcentage de détention : 98,74 %)

Compte de résultat simplifié

(En milliers d'euros)      **2008**              **2007**

---

**Chiffre d'affaires**      **3 572**              **4 064**

Résultat net                      14                      7

---

Dans un marché très concurrentiel, la société POUJOLAT UK Ltd a stabilisé son chiffre d'affaires à euros constants (+ 1 %). La livre sterling ayant perdu 14 % de sa valeur en 2008. Malgré cela, la structure a maintenu un résultat positif et continue de gagner des parts de marché.

• **POUJOLAT Sp. z o.o. (Pologne)**

Fabrication et négoce de conduits métalliques (Pourcentage de détention : 99,99 %)

Compte de résultat simplifié

(En milliers d'euros)      **2008**              **2007**

---

**Chiffre d'affaires**      **1 723**              **1 569**

Résultat net                      (272)                      15

---

À taux de change comparable, l'activité de POUJOLAT Sp. z o.o. a augmenté de 3 %. L'année 2008 a été marquée par une très forte variation monétaire qui se traduit par une perte de change de 290 milliers d'euros.

• **POUJOLAT BACA (Turquie)**

Négoce des produits fabriqués par le Groupe (Pourcentage de détention : 50,00 %)

Compte de résultat simplifié

(En milliers d'euros)      **2008**              **2007**

---

**Chiffre d'affaires**      **566**                      **243**

Résultat net                      (169)                      (68)

---

La société POUJOLAT BACA a plus que doublé son activité en 2008 et poursuit sa croissance à un rythme rapide. Elle a également subi une forte perte de change. L'impact monétaire dégrade son résultat de 110 milliers d'euros.

### 3. ÉLÉMENTS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

#### a. Social

Composition de l'effectif au 31/12/2008 :

<b>Effectif total</b>	<b>C.D.I.</b>	<b>C.D.D.</b>	<b>TOTAL</b>
Cadres	44	1	45
Assimilés cadres	14	-	14
ETAM	126	8	134
Représentants	50	-	50
Ouvriers	299	65	364
<b>TOTAL</b>	<b>533</b>	<b>74</b>	<b>607</b>

Dont effectif à temps partiel :

	<b>C.D.I.</b>	<b>C.D.D.</b>	<b>TOTAL</b>
Cadres	1	-	1
Assimilés cadres	1	-	1
ETAM	11	-	11
Représentants	-	-	-
Ouvriers	6	-	6
<b>TOTAL</b>	<b>19</b>	<b>-</b>	<b>19</b>

Recours à la main-d'oeuvre extérieure en 2008 (intérim) en équivalent temps plein :

<b>Main d'oeuvre extérieure moyenne</b>	<b>Total</b>
Cadres	0
Assimilés cadres	0
ETAM	2
Représentants	0
Ouvriers	21
<b>Total</b>	<b>23</b>

Le temps de travail est de 150,15 heures mensuelles.

Le temps de travail peut être modulé. Les durées de travail des salariés à temps partiel sont les suivantes :

- Temps de travail mensuel le plus bas : 75,83 h
- Temps de travail mensuel le plus élevé : 133,73 h

L'absentéisme correspond à 5,15 % du nombre de jours calendaires.

Les arrêts de travail en raison de maladies, d'accidents de travail et de trajet représentent 87 % de l'absentéisme.

Les absences maternité passent de 4 % en 2007 à 10 % en 2008.

Les conditions d'accès aux emplois, à l'occasion de recrutements ou de promotions internes, l'évolution des postes et des rémunérations, ainsi que la formation professionnelle, ne prennent pas en compte des critères fondés sur la personne.

Le plan de formation professionnelle continue s'est élevé à 480 milliers d'euros au cours de l'exercice 2008.

Il existe au sein de la Société des représentants élus et désignés du personnel.

La Société dispose depuis le 27 décembre 1999 d'un accord d'entreprise qui régit le temps et l'organisation de travail.

La Société travaille dans des conditions d'hygiène et de sécurité conformes à la réglementation en vigueur. La subvention attribuée au comité d'entreprise représente 394 milliers d'euros en 2008 contre 355 milliers d'euros en 2007.

Les rémunérations sont conformes aux prescriptions conventionnelles et légales. Il existe une négociation annuelle des rémunérations.

La Société est en règle vis-à-vis de ses obligations de paiement de charges sociales.

Un courant régulier d'échanges est assuré avec les établissements d'enseignement général et professionnel par le biais de contrats de qualification et de stages - école.

Les filiales respectent les dispositions préconisées par les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.

## **b. Environnement**

Au cours de l'exercice 2008, La Société a engagé les démarches environnementales suivantes :

Intégration dans le paysage :

- Création d'une haie champêtre

Prévention des risques :

- Aménagement de la mare avec accès pompier à la réserve d'eau
- Mise sous rétention de produit pouvant créer une pollution des sols par déversement
- Mise en place d'une vidéo surveillance

Traitement des déchets :

- Ré-utilisation des déchets carton comme calage pour le conditionnement de nos articles

Minimisation des impacts sur l'environnement :

- Recherche de systèmes sur la réduction des pollutions par la combustion

Par ailleurs, POUJOLAT a renouvelé sa certification 14001:2004 suite à l'inspection d'un organisme certificateur en novembre 2008. Cela signifie que le site de Saint-Symphorien (79) respecte les conditions suivantes :

- La Société satisfait aux exigences françaises et européennes en matière de préservation de l'environnement et ses infrastructures et activités respectent ces exigences.
- La Société met en oeuvre une politique visant à réduire ses impacts sur l'environnement (politique de gain énergétique, réduction de déchets et rejets, procédés écologiques).
- La Société s'assure en permanence du respect des contraintes réglementaires et met en place des procédures de prévention de la pollution.
- L'entreprise met en place un suivi vis à vis de ses fournisseurs sur l'aspect environnemental.

## **4. FILIALES ET PARTICIPATIONS**

Aucune prise ou augmentation de nos participations n'a eu lieu au cours de l'exercice.

## **5. PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons que la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2008 représentait 0,70 % des actions.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel dans le cadre d'un Plan d'Épargne d'Entreprise ou d'un Fonds Commun Placement d'Entreprise selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de commerce était nulle au 31 décembre 2008.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-129-6 du Code de commerce, les actionnaires seront consultés lors de l'assemblée générale extraordinaire en vue de statuer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés.

Il est rappelé que cette consultation devra être renouvelée tous les trois ans, aussi longtemps que la participation des salariés au capital de la Société restera inférieure à 3 %.

## **6. DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT**

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du CGI, nous vous signalons la prise en charge par la Société d'une somme globale de 94 480 euros correspondant à des amortissements et loyers excédentaires non déductibles fiscalement (article 39-4 du C.G.I.) ainsi que l'impôt supporté en raison des dites dépenses et charges.

## **7. ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT**

La Société a une activité de recherche et développement en matière de tubages métalliques et de systèmes d'évacuation de fumée de nouvelle génération. Le montant consacré à cette activité a été de 682 milliers d'euros au titre de l'exercice 2008 et est comptabilisé en charges sur l'exercice.

## **8. PERSPECTIVES**

Après un exercice 2008 positif, la société POUJOLAT poursuivra ses efforts de développement industriel, logistique et commercial.

Ces investissements permettront de renforcer ses parts de marché et de créer de nouveaux besoins.

Compte tenu des premiers mois d'activité de 2009, nous tablons sur une stabilité voire une légère progression du chiffre d'affaires.

Le niveau de rentabilité devrait rester satisfaisant compte tenu des efforts industriels et commerciaux.

## **9. ÉVOLUTIONS DES AFFAIRES, DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ**

La société POUJOLAT, compte tenu de sa position de leader et de ses investissements, dispose d'une bonne visibilité au niveau de son activité. Elle a mis en place, avec ses différents partenaires, des relations stables et durables. Nous mesurons aujourd'hui les résultats positifs de notre politique marketing et commerciale, notamment dans le domaine de la communication.

POUJOLAT dispose donc de nombreux atouts pour développer son activité.

Les résultats de POUJOLAT sont en amélioration constante depuis 5 ans malgré une augmentation sensible des amortissements (fort niveau d'investissement) et le renchérissement des matières premières et des énergies.

Le niveau de risque lié aux créances clients reste mesuré. Ces dernières font l'objet d'un suivi quotidien. On notera cependant un désengagement progressif de nos assurances crédits sur la fin de l'exercice 2008 et sur le début de l'année en cours.

Au niveau de la situation financière, les fonds propres continuent de progresser et permettent de renforcer « l'assise » de la Société. La capacité d'autofinancement progresse ainsi que le fonds de roulement. Ils permettent d'aborder la conjoncture difficile qui s'annonce, avec sérénité et confiance, de continuer à investir pour l'avenir.

## **10. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLÔTURE**

Aucun événement important n'est intervenu depuis la date de clôture de l'exercice.

## 11. BOURSE ET ACTIONNARIAT

Fin février 2009, le cours de bourse de l'action POUJOLAT S.A. s'établit à 61,50 euros contre 67,44 euros au 31 décembre 2008. Un an plus tôt, ces chiffres étaient respectivement de 106 euros et 150 euros.

Durant l'année 2008, 16 943 titres ont été échangés à un cours moyen de 89,55 euros.

À fin mars 2009, le capital social se compose de 489 750 titres qui se répartissent à notre connaissance comme suit :

S.A. SOPREG contrôlée par la SMFC (famille COIRIER) .....	41,9 %
SMFC (famille COIRIER).....	31,3 %
Auto-contrôle.....	1,8 %
Public et établissements financiers.....	25,0 %

Le Fonds Indépendance et Expansion (EVALFI) détient 4,99 % du capital.

La FINANCIERE DE L'ECHIQUELIER détient plus de 2 % du capital.

La société GAZ DE FRANCE détient, directement ou indirectement plus de 2 % du capital.

OCEAN PARTICIPATIONS détient également plus de 2 % du capital social.

## 12. DÉTENTION PAR POUJOLAT S.A. DE SES PROPRES ACTIONS

Aucune opération d'achat d'actions n'a été mise en oeuvre par application des articles L 225-208 et L 225-209 du Code de commerce au cours de l'exercice.

Au 31 décembre 2008, la société POUJOLAT détenait 8 602 de ses propres actions soit 1,76 % du capital social dans le cadre d'un programme de rachat autorisé par l'assemblée générale ordinaire du 27 décembre 1999.

Ces actions d'une valeur nominale de 24,50 euros ont été achetées à un cours moyen unitaire de 25,60 euros.

Les motifs des acquisitions effectuées étaient les suivants : remise à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, développement de l'actionnariat des salariés et enfin accessoirement régulation des cours.

Au cours de l'année 2008, il n'y a pas eu de mouvement sur les actions propres. Les actions figurent à l'actif pour un montant de 224 milliers d'euros soit un cours moyen de 26,07 euros par action.

## 13. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter comme suit le résultat de l'exercice :

### Origines du résultat à affecter

Résultat bénéficiaire de l'exercice 5 074 002,73 euros

---

Reprise du report

à nouveau créateur antérieur 26 330,90 euros

---

**TOTAL 5 100 333,63 euros**

---

### Affectation proposée

Dividendes 1 052 962,50 euros

Autres réserves 4 020 000,00 euros

Solde au report à nouveau 27 371,13 euros

---

**TOTAL 5 100 333,63 euros**

---

Le dividende par action serait de 2,15 euros.

Le montant des dividendes éligibles à l'abattement de 40 % (Article 158-3-2<sup>o</sup> du C.G.I.) s'élèverait à 1 052 962,50 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution. Compte tenu de ces affectations, les capitaux propres de la Société seraient de 39 199 753 euros.

Il est rappelé que la société POUJOLAT S.A. détenant une part de ses propres actions, ne pourra bénéficier des dividendes correspondants. Dès lors, la somme correspondante, à l'occasion de la mise en paiement, sera affectée au report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

(En euros)	Exercice clos le 31/12/2005	Exercice clos le 31/12/2006	Exercice clos le 31/12/2007
Dividendes distribués	597 495,00	744 420,00	881 550,00
Dividende par action	1,22	1,52	1,80
Dividendes distribués éligibles (à l'abattement de 40 %)	597 495,00	744 420,00	881 550,00
Dividendes distribués non éligibles (à l'abattement)	Néant	Néant	Néant

#### 14. CONTRÔLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport général de vos commissaires aux comptes ainsi que du rapport sur les procédures de contrôle interne, et de leur rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

#### 15. INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social, tant par la Société que par des sociétés contrôlées par votre société au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Ont perçu au cours de l'exercice écoulé :

##### **MONSIEUR YVES COIRIER,**

- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de président du conseil de surveillance : 36 840 euros dont 9 600 euros au titre des jetons de présence
- Avantages en nature : néant
- Rémunérations versées par des sociétés contrôlées : néant
- Avantages en nature reçus de la part de sociétés contrôlées : néant
- Rémunérations versées par des sociétés disposant d'un contrôle exclusif ou conjoint : néant

##### **MONSIEUR JEAN MENUT,**

- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de vice-président du conseil de surveillance : 36 840 euros dont 9 600 euros au titre des jetons de présence
- Rémunérations versées par des sociétés disposant d'un contrôle exclusif ou conjoint : néant
- Rémunérations versées par des sociétés contrôlées : néant
- Avantages en nature reçus de la part de sociétés contrôlées : néant.

**MONSIEUR MICHEL CAMP,**

- Rémunération : 9 600 euros de jetons de présence au titre de sa fonction de membre du conseil de surveillance
- Avantages en nature : néant
- Rémunérations versées par des sociétés disposant d'un contrôle exclusif ou conjoint : néant
- Rémunérations versées par des sociétés contrôlées : néant
- Avantages en nature reçus de la part de sociétés contrôlées : néant.

**MONSIEUR LOUIS DEPARIS,**

- Rémunération : 9 600 euros de jetons de présence au titre de sa fonction de membre du conseil de surveillance
- Avantages en nature : néant
- Rémunérations versées par des sociétés disposant d'un contrôle exclusif ou conjoint : néant
- Rémunérations versées par des sociétés contrôlées : néant
- Avantages en nature reçus de la part de sociétés contrôlées : néant.

**MONSIEUR FREDERIC COIRIER,**

- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de président du directoire : 52 800 euros
- Avantages en nature : 2 826 euros
- Rémunérations versées par des sociétés disposant d'un contrôle exclusif ou conjoint : 51 600 euros
- Rémunérations versées par des sociétés contrôlées : néant
- Avantages en nature reçus de la part de sociétés contrôlées : néant.

**MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS BENOT,**

- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de directeur administratif et financier : 97 226 euros
- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de membre du directoire : 6 000 euros
- Avantages en nature : 4 179 euros
- Rémunérations versées par des sociétés disposant d'un contrôle exclusif ou conjoint : néant
- Rémunérations versées par des sociétés contrôlées : néant
- Avantages en nature reçus de la part de sociétés contrôlées : néant.

**MONSIEUR PHILIPPE BULLIER,**

- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de directeur d'exploitation : 103 963 euros
- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de membre du directoire : 6 000 euros
- Avantages en nature : 3 864 euros
- Rémunérations versées par des sociétés disposant d'un contrôle exclusif ou conjoint : néant
- Rémunérations versées par des sociétés contrôlées : néant
- Avantages en nature reçus de la part de sociétés contrôlées : néant.

**MONSIEUR ANDRE PRUNIER,**

- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de directeur commercial : 116 173 euros
- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de membre du directoire : 6 000 euros
- Avantages en nature : 3 096 euros
- Rémunérations versées par des sociétés disposant d'un contrôle exclusif ou conjoint : néant
- Rémunérations versées par des sociétés contrôlées : néant
- Avantages en nature reçus de la part de sociétés contrôlées : néant.

**MONSIEUR STEPHANE THOMAS,**

- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de directeur marketing développement : 99 123 euros
- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de membre du directoire : 6 000 euros
- Avantages en nature : 4 236 euros
- Rémunérations versées par des sociétés disposant d'un contrôle exclusif ou conjoint : néant
- Rémunérations versées par des sociétés contrôlées : néant
- Avantages en nature reçus de la part de sociétés contrôlées : néant.

Figure, par ailleurs, ci-après la liste des mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés par ces mandataires durant l'exercice :

**MONSIEUR YVES COIRIER,**

- Président du conseil de surveillance de POUJOULAT S.A.
- Administrateur de la S.A. POUJOULAT (Belgique)
- Président du conseil d'administration de la S.A. SOPREG
- Président de la S.A.S. STAGE
- Gérant de la société mobilière SMFC

**MONSIEUR JEAN MENUT,**

- Vice-président du conseil de surveillance de POUJOULAT S.A.
- Administrateur de la S.A. POUJOULAT BELUX (Belgique)
- Directeur général de la S.A.S. TÔLERIE FOREZIENNE
- Administrateur de la S.A. BEIRENS

**MONSIEUR MICHEL CAMP,**

- Membre du conseil de surveillance de POUJOULAT S.A.
- Gérant de la S.A.R.L. Bois & Matériaux du Centre

**MONSIEUR LOUIS DEPARIS,**

- Membre du conseil de surveillance de POUJOULAT S.A.
- Avocat au barreau du Val de Marne

**MONSIEUR FREDERIC COIRIER,**

- Président du directoire de POUJOULAT S.A.
- Président du conseil d'administration et directeur général de la S.A. BEIRENS
- Président du conseil d'administration de POUJOULAT BACA (Turquie)
- Président du conseil d'administration de POUJOULAT UK Ltd (R-U)
- Représentant permanent de POUJOULAT S.A. dans :
  - S.A.S. TÔLERIE FOREZIENNE
  - S.A.S. WESTAFLEX BÂTIMENT
  - S.A. POUJOULAT (Belgique)
  - POUJOULAT Sp. z o.o. (Pologne)
  - S.A.S. EURO ENERGIES
- Président de POUJOULAT Srl (Italie)
- Administrateur de POUJOULAT Srl (Italie)
- Administrateur de la S.A. POUJOULAT (Belgique)
- Administrateur de POUJOULAT UK Ltd (R-U)
- Administrateur délégué de POUJOULAT BACA (Turquie)
- Représentant permanent de la S.A. SOPREG dans la S.A. POUJOULAT (Belgique)
- Représentant permanent de la S.A. POUJOULAT (Belgique) dans la S.A. POUJOULAT BELUX (Belgique)
- Administrateur de la S.A. SOPREG
- Directeur général de la S.A. SOPREG

**MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS BENOT,**

- Membre du directoire de POUJOULAT S.A.
- Directeur général délégué et administrateur de la S.A. BEIRENS
- Représentant permanent de POUJOULAT S.A. dans POUJOULAT BV (Pays-Bas)
- Administrateur de POUJOULAT Srl (Italie)
- Directeur général dans la S.A.S. EURO ENERGIES

**MONSIEUR PHILIPPE BULLIER,**

- Membre du directoire de POUJOULAT S.A.
- Membre de la direction de POUJOULAT Sp. z o.o. (Pologne)
- Membre de la direction de POUJOULAT UK Ltd (R-U)
- Directeur général de la S.A.S. WESTAFLEX BÂTIMENT

**MONSIEUR ANDRE PRUNIER,**

- Membre du directoire de POUJOULAT S.A.
- Administrateur de POUJOULAT UK Ltd (R-U)
- Administrateur de la S.A. POUJOULAT BELUX (Belgique)
- Administrateur de la S.A. BEIRENS

**MONSIEUR STEPHANE THOMAS,**

- Membre du directoire de POUJOULAT S.A.
- Administrateur délégué de la S.A. POUJOULAT (Belgique)
- Administrateur de la S.A. POUJOULAT BELUX (Belgique)

## **16. SITUATION DES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

Nous vous précisons qu'aucun mandat des membres du conseil de surveillance n'est arrivé à expiration.

## **17. SITUATION DES MANDATS DES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Nous vous rappelons que les mandats d'un des co-commissaires aux comptes titulaire et d'un co-commissaire aux comptes suppléant, sont arrivés à expiration.

Nous proposons la nomination du Cabinet Charrier Billon Consultants en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Nous proposons le renouvellement de Monsieur Olivier Charrier en qualité de co-commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Nous vous rappelons par ailleurs que les fonctions de la S.A. Groupe Y, co-commissaire aux comptes titulaire, et de Monsieur Francis Guillemet, co-commissaire aux comptes suppléant se poursuivent jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Le président du directoire

Le 27 mars 2009

**RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE  
AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES**

(En euros)	2004	2005	2006	2007	2008
<b>1 - Situation financière en fin d'exercice</b>					
a) Capital social	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000
b) Nombre des actions ordinaires existantes	489 750	489 750	489 750	489 750	489 750
<b>2 - Résultat global des opérations effectives</b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	51 894 161	63 989 212	76 255 178	89 945 953	104 816 977
b) Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	5 474 126	6 530 804	9 518 190	10 848 664	13 828 957
c) Impôts sur les bénéfices	1 138 416	1 524 815	2 287 583	2 304 081	2 611 807
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	235 313	267 034	596 886	612 736	709 355
e) Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	1 761 989	2 027 443	3 070 354	4 170 472	5 074 003
f) Montant des bénéfices distribués	528 930	597 495	744 420	881 550	1 052 963
<b>3 - Résultat des opérations réduit à une seule action</b>					
a) Résultat après impôts, participation des salariés mais avant amortissements et provisions	8,37	9,68	13,55	16,19	21,46
b) Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	3,60	4,14	6,27	8,52	10,36
c) Dividende versé à chaque action	1,08	1,22	1,52	1,80	2,15
<b>4 - Personnel</b>					
a) Nombre de salariés	405	505	605	609	633
b) Montant de la masse salariale	10 473 790	12 319 082	15 694 118	17 133 791	19 086 012
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, oeuvres soc.)	4 118 848	4 803 514	5 792 325	6 187 638	6 794 550

## GROUPE POUJOLAT - COMPTES CONSOLIDES

### A. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Résultat consolidé (En milliers d'euros)	Notes	31 Décembre 2008	31 Décembre 2007
Chiffre d'affaires	IV	135 784	116 610
Production stockée		(1 077)	1 912
Autres produits de l'activité		201	143
Achats consommés	V	(74 782)	(67 358)
Charges de personnel	VI	(38 456)	(34 666)
Autres charges de l'activité	VII	(335)	(342)
Impôts et taxes	VIII	(2 716)	(2 657)
Dotations aux amortissements	IX	(4 921)	(4 293)
Dotations/reprises de provisions	X	(829)	59
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>		<b>12 869</b>	<b>9 408</b>
Autres produits et charges opérationnels	XI	16	672
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>		<b>12 885</b>	<b>10 080</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		647	747
Coût de l'endettement financier brut		(1 660)	(1 613)
<b>COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>XII</b>	<b>(1 013)</b>	<b>(866)</b>
Autres produits et charges financiers	XIII	(1 044)	(537)
Impôts sur le résultat	XIV	(3 758)	(2 904)
Résultat des sociétés mises en équivalence	XV	1	(39)
<b>RÉSULTAT NET AVANT RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ARRETEES EN COURS DE CESSION</b>		<b>7 071</b>	<b>5 734</b>
<b>RÉSULTAT NET D'IMPÔT DES ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>RESULTAT NET</b>		<b>7 071</b>	<b>5 734</b>
<b>PART DU GROUPE</b>		<b>6 829</b>	<b>5 590</b>
<b>INTERETS MINORITAIRES</b>	<b>XVI</b>	<b>242</b>	<b>144</b>
Résultat net (part du Groupe) par action	XVII	14,19 euros	11,62 euros
Résultat net dilué (part du Groupe) par action	XVII	14,19 euros	11,62 euros

## B. BILAN CONSOLIDÉ

Actif consolidé (En milliers d'euros)	Notes	31 Décembre	31 Décembre
		2008	2007
Goodwill	XVIII	-	-
Immobilisations incorporelles	XIX	900	721
Immobilisations corporelles	XX	30 927	31 779
Titres mis en équivalence		-	-
Immeubles de placement		-	-
Actifs d'impôts différés	XXI	-	-
Autres actifs non courants	XXII	57	87
Actifs non courants destinés à être cédés	XXIII	548	579
<b>ACTIF NON COURANT</b>		<b>32 432</b>	<b>33 166</b>
Stocks et en-cours	XXIV	25 316	29 134
Clients	XXV	44 865	39 938
Autres créances	XXVI	3 521	3 605
Autres actifs courants	XXVII	37	17
Trésorerie et équivalents de trésorerie	XXVIII	4 116	4 322
<b>ACTIF COURANT</b>		<b>77 855</b>	<b>77 016</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF CONSOLIDE</b>		<b>110 287</b>	<b>110 182</b>

Passif consolidé (En milliers d'euros)	Notes	31 décembre	31 décembre
		2008	2007
Capital		12 000	12 000
Réserves de conversion		129	248
Titres d'autocontrôle		(224)	(224)
Réserves consolidées		25 105	20 032
Résultat consolidé		6 829	5 590
<b>CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE</b>		<b>43 839</b>	<b>37 646</b>
Intérêts minoritaires		1 762	1 525
<b>CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES</b>	<b>XXIX</b>	<b>45 601</b>	<b>39 171</b>
Provisions	XXX	1 850	2 024
Provisions sur titres mis en équivalence		29	30
Passifs d'impôts différés	XXXI	547	352
Autres passifs non courants	XXXII	17 643	19 150
<b>PASSIF NON COURANT</b>		<b>20 069</b>	<b>21 556</b>
Fournisseurs	XXXIII	14 625	13 136
Autres dettes	XXXIV	14 230	11 563
Autres passifs courants	XXXV	15 762	24 756
<b>PASSIF COURANT</b>		<b>44 617</b>	<b>49 455</b>
<b>TOTAL DU PASSIF CONSOLIDE</b>		<b>110 287</b>	<b>110 182</b>

### C. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(En milliers d'euros)	31 Décembre 2008	31 décembre 2007
<b>RESULTAT NET CONSOLIDE (y compris intérêts minoritaires)</b>	<b>7 071</b>	<b>5 734</b>
Dotations nettes aux amortissements et provisions	5 248	4 271
Gains et pertes liés aux variations de juste valeur	-	-
Autres produits et charges calculés	(65)	(11)
Plus et moins values de cession	188	455
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	1	(39)
Dividendes des sociétés non consolidées	-	-
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT APRES COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPOT</b>	<b>12 443</b>	<b>10 410</b>
Coût de l'endettement financier net	1 013	866
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	3 758	2 882
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT AVANT COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPOT</b>	<b>17 214</b>	<b>14 158</b>
Impôt versé	(3 739)	(2 923)
Variation du besoin en fonds de roulement	2 454	(8 191)
<b>FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE</b>	<b>15 929</b>	<b>3 044</b>
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations	(4 722)	(9 149)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations	679	630
Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers	-	-
Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers	19	90
Encaissements liés aux cessions des titres d'autocontrôle	-	-
Incidence des variations de périmètre	-	163
Dividendes reçus	-	-
Variation des prêts et avances consentis	-	-
Subventions d'investissements reçus	-	-
Autres flux liés aux opérations d'investissement	(16)	264
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>(4 640)</b>	<b>(8 002)</b>
Sommes reçues des actionnaires	-	-
Dividendes mis en paiement	(866)	(731)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	4 750	7 524
Remboursement d'emprunts	(5 168)	(5 013)
Intérêts financiers nets versés	(1 013)	(866)
Autres flux liés aux opérations de financement	-	-
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>(2 297)</b>	<b>914</b>
<b>VARIATION NETTE DE TRESORERIE ET D'EQUIVALENTS DE TRESORERIE</b>	<b>8 992</b>	<b>(4 044)</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	(15 656)	(11 611)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	(6 664)	(15 655)

## D. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(En milliers d'euros)	Capital	Titres d'auto-contrôle	Réserves et résultats consolidés	Réserves de conversion	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	TOTAL
<b>Capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2007</b>	<b>12 000</b>	<b>(224)</b>	<b>21 111</b>	<b>201</b>	<b>33 088</b>	<b>1 217</b>	<b>34 305</b>
Distribution de dividendes	-	-	(731)	-	(731)	-	(731)
Réserves de conversion	-	-	-	47	47	-	47
Résultat consolidé de l'exercice 2007	-	-	5 590	-	5 590	144	5 734
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	164	164
Impact amiante sur capitaux propres	-	-	(349) <sup>*</sup>	-	(349) <sup>*</sup>	-	(349) <sup>*</sup>
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2007</b>	<b>12 000</b>	<b>(224)</b>	<b>25 622</b>	<b>248</b>	<b>37 646</b>	<b>1 525</b>	<b>39 171</b>
Distribution de dividendes	-	-	(866)	-	(866)	-	(866)
Réserves de conversion	-	-	-	(119)	(119)	(5)	(124)
Résultat consolidé de l'exercice 2008	-	-	6 829	-	6 829	242	7 071
Impact amiante sur capitaux propres	-	-	349 <sup>*</sup>	-	349 <sup>*</sup>	-	349 <sup>*</sup>
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2008</b>	<b>12 000</b>	<b>(224)</b>	<b>31 934</b>	<b>129</b>	<b>43 839</b>	<b>1 762</b>	<b>45 601</b>

\* Montant net d'impôts

## E. NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2008

### GENERALITES

#### NOTE I - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

POUJOLAT S.A. (« la Société ») est une entreprise domiciliée en France. Ses actions sont cotées sur le marché Eurolist d'Euronext compartiment C.

POUJOLAT conçoit et fabrique des conduits métalliques et des sorties de toit.

Les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 comprennent les états financiers de la Société et de ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe »). Les données de l'exercice clos le 31 décembre 2007 étant présentées à titre comparatif.

Les états financiers consolidés incluant :

- le résultat consolidé sur la performance financière,
- le bilan consolidé sur la situation financière,
- le tableau de variation des capitaux propres consolidés,
- le tableau des flux de trésorerie consolidés,
- ainsi que les présentes notes annexes,

ont été arrêtés par le directoire le 27 mars 2009.

#### (1) DÉCLARATION DE CONFORMITÉ AU RÉFÉRENTIEL IFRS

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés ont été établis en conformité avec les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) applicables au 31 décembre 2008, adoptées par l'Union Européenne. Ces normes sont accessibles sur le site internet de l'Union Européenne à l'adresse suivante :

[http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm#adopted-commission](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission)

Les exigences de chaque norme IAS et IFRS ainsi que leurs interprétations SIC et IFRIC que comprend le référentiel IFRS ont été intégralement respectées.

Le Groupe a appliqué par anticipation la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », publiée en novembre 2006 et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Le Groupe a choisi de n'appliquer par anticipation aucune autre norme qu'IFRS 8.

## **(2) BASES DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux bases de préparation suivantes, prévues par la norme IAS 1 « Présentation des états financiers ».

Les états financiers sont présentés en euros arrondis au millier d'euros le plus proche.

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des passifs relatifs aux avantages du personnel comptabilisés pour leur valeur actuelle.

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la direction pour l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources.

Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les méthodes comptables ont été appliquées d'une manière uniforme dans les comptes des entités du Groupe compris dans les états financiers consolidés.

## **(3) PRINCIPES DE CONSOLIDATION**

Les principes de consolidation sont énoncés dans la norme IAS 27 « États financiers consolidés et individuels ».

### **a. Périmètre de consolidation**

Les entités considérées comme non significatives au regard de l'ensemble consolidé sont exclues du périmètre de consolidation conformément au principe d'importance relative énoncé dans le cadre conceptuel du référentiel IFRS.

Le Groupe n'est constitué que de la Société et de ses filiales. Une filiale est une entité contrôlée par la Société. Le contrôle existe lorsque la Société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Le contrôle est présumé exister en cas de détention supérieure à 50 % des droits de vote. Il existe également lorsqu'il y a :

- pouvoir de gouverner en vertu d'un contrat,
- pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des administrateurs ou des membres d'un organe équivalent contrôlant l'entité,
- pouvoir de réunir la majorité des droits de vote au conseil d'administration ou organe équivalent contrôlant l'entité, les droits de vote potentiels, actuellement exerçables, étant pris en compte.

Des restrictions sévères et durables au contrôle d'une filiale sont un indice de perte de contrôle mais ne constituent pas un critère d'exclusion en soi. La détention temporaire n'est pas un critère d'exclusion, mais peut entraîner le cas échéant l'application de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Le Groupe n'exerce, directement ou indirectement, aucun contrôle conjoint au 31 décembre 2008.

Il détient une participation, dans la société QUALITY BUCHES, sur laquelle il exerce une influence notable.

#### **b. Procédures de consolidation**

Les comptes des entités consolidées sont tous arrêtés à la même date ou sur la base d'une situation décalée de moins de trois mois par rapport à la date de consolidation et ajustée en conséquence.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés selon la méthode de l'intégration globale à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse. Le résultat de sortie d'une filiale consolidée est comptabilisé dans le résultat consolidé pour la différence entre le produit de la cession et la valeur comptable de la filiale dans les comptes consolidés, y compris la réserve de conversion pour une filiale étrangère.

Les écarts d'évaluation sur actifs et passifs identifiables sont traités selon la méthode de la réévaluation globale, c'est à dire en regroupant la part du Groupe et celle des minoritaires.

La méthode de l'intégration globale mise en œuvre est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts minoritaires au bilan consolidé et au compte de résultat consolidé.

La structure sur laquelle le Groupe exerce une influence notable, est consolidée par mise en équivalence.

#### **c. Transactions éliminées dans les états financiers**

Les soldes bilantiels, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intra groupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Les écritures enregistrées dans les comptes individuels des filiales consolidées pour la seule application des dispositions fiscales sont également éliminées. À ce titre, sont notamment reprises sur les réserves et le résultat, les provisions pour amortissements dérogatoires pour leurs montants nets d'impôt.

### **(4) MONNAIE ÉTRANGÈRE**

La comptabilisation des transactions en monnaie étrangère ainsi que la conversion des états financiers des activités à l'étranger sont traitées par la norme IAS 21 « Effet des variations des cours des monnaies étrangères ».

#### **a. Transactions en monnaie étrangère**

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère, qui sont évalués au coût historique, sont convertis en utilisant le cours de change à la date de la transaction.

## **b. États financiers des activités à l'étranger**

Les comptes de toutes les entités du Groupe (aucune n'exerce ses activités dans une économie hyper inflationniste) dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis en euros, selon les modalités suivantes :

- les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger, y compris le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de la consolidation, sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture.
- les produits et les charges d'une activité à l'étranger sont convertis en euros, en utilisant le cours de change moyen de la période approchant les cours de change aux dates de transaction.
- les écarts de change résultant des conversions sont enregistrés en réserve de conversion, composante distincte des capitaux propres, et dans les intérêts minoritaires.

## **(5) PRODUITS DES ACTIVITÉS**

Les normes IAS applicables sont l'IAS 18 « Produits des activités ordinaires » et l'IAS 11 « Contrats de construction ».

### **a. Faits générateurs**

#### **Produits**

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur. Conformément aux conditions générales de vente, le fait générateur intervient à la date de remise des produits finis au transporteur.

Aucun produit n'est comptabilisé lorsqu'il y a une incertitude significative quant à la recouvrabilité de la contrepartie due ou au retour possible des marchandises en cas de droit d'annulation de la vente et lorsque le Groupe reste impliqué dans la gestion des biens.

#### **Contrats de fabrication**

Lorsque les produits d'un contrat de fabrication peuvent être estimés de façon fiable, les produits et les coûts du contrat sont comptabilisés dans le compte de résultat en fonction du degré d'avancement du contrat. Le degré d'avancement est évalué par référence au stade de réalisation technique atteint.

Une perte attendue est immédiatement comptabilisée en résultat.

### **b. Présentation**

Les remises commerciales ainsi que les escomptes de règlement accordés aux clients sont présentés en déduction du chiffre d'affaires. Les dépenses de services après-vente sont également déduites du chiffre d'affaires.

## **(6) CHARGES DES CONTRATS DE LOCATION**

Les modalités de comptabilisation des charges relatives aux contrats de location sont énoncées dans la norme IAS 17 « Contrats de location ».

### **a. Paiements au titre de contrats de location simple**

Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

### **b. Paiements au titre de contrats de location-financement**

Les paiements minimaux au titre des contrats de location-financement sont ventilés entre charge financière et amortissement de la dette. La charge financière est affectée à chaque période couverte par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant, à appliquer au solde de la dette restant due.

## **(7) PRÉSENTATION DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ**

La présentation du résultat est conforme à la recommandation n° 2004-R.02 du Conseil National de la Comptabilité relative au format de compte de résultat des entreprises sous référentiel comptable international.

### **a. Résultat opérationnel courant**

Le Groupe utilise le résultat opérationnel courant comme un des indicateurs de performance. Cet agrégat correspond au résultat net avant prise en compte :

- des autres produits et charges opérationnels qui comprennent principalement :
  - des profits et des pertes sur des éléments d'actifs immobilisés,
  - des provisions couvrant d'éventuels événements inhabituels, anormaux et peu fréquents visés dans le cadre conceptuel du référentiel IFRS,
- des éléments de produits et de charges financiers,
- de l'impôt sur le résultat (exigible et différé),
- du résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession.

### **b. Coût de l'endettement financier net**

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- les produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie,
- les produits d'intérêts générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie,
- le résultat de cession d'équivalents de trésorerie
- le coût de l'endettement financier brut, soit les charges d'intérêts sur opérations de financement.

### **c. Autres produits et charges financiers**

Les autres produits et charges financiers comprennent :

- les dividendes,
- les profits et pertes sur cessions de titres non consolidés,
- les dépréciations des titres non consolidés,
- les produits et les charges d'actualisation à l'exception de ceux relatifs aux avantages du personnel à long terme,
- les autres produits et charges financiers.

## **(8) IMPÔT SUR LE RÉSULTAT**

Les dispositions relatives à l'impôt sur le résultat sont contenues dans la norme IAS 12.

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement dans les capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et de tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilantielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôts différés :

- le goodwill non déductible fiscalement,
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable,
- les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Un rapprochement de la charge d'impôt théorique avec la charge d'impôt consolidé est présenté à la note XIV.

### **(9) RÉSULTAT NET D'IMPÔT DES ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION**

Conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », le Groupe présente sur cette ligne du compte de résultat le résultat des activités abandonnées (somme du résultat après impôt et du résultat de cession).

### **(10) INTÉRÊTS MINORITAIRES**

Conformément à la norme IAS 27 « États financiers consolidés et individuels », les intérêts minoritaires figurent au bilan consolidé sur une ligne spécifique. Ils comprennent notamment :

- leur quote-part dans l'actif net et le résultat net consolidés,
- leur part dans les écarts de conversion résultant de la conversion des comptes des entités étrangères selon la méthode de clôture,
- leur part dans les écarts de réévaluation.

Le compte de résultat enregistre leur quote-part dans le résultat net consolidé.

Les intérêts minoritaires débiteurs sont attribués à la part du Groupe, sauf si les actionnaires minoritaires ont l'engagement et la capacité à couvrir leur quote-part de pertes.

### **(11) RÉSULTAT NET PAR ACTION**

Le mode de calcul des résultats nets par action est énoncé dans la norme IAS 33.

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sont ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Les actions ordinaires sont traitées comme dilutives si et seulement si leur conversion en actions ordinaires aurait pour effet de réduire le bénéfice net par action. Le calcul des actions dilutives est réalisé selon la méthode du rachat d'actions.

### **(12) GOODWILL**

Conformément à la norme IFRS 3, tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition. Lors de la première consolidation des entités acquises après le 1<sup>er</sup> janvier 2004, le Groupe procède, dans un délai n'excédant pas les douze mois suivant l'acquisition, à l'évaluation de l'ensemble des éléments identifiables (actifs et passifs acquis, passifs éventuels) à la date d'acquisition.

L'excédent du coût d'acquisition des titres sur la quote-part revenant au Groupe dans le total des actifs et passifs acquis et des passifs éventuels valorisés à leur juste valeur est inscrit sous la rubrique « Goodwill ». Chaque goodwill est alloué, au plus tard à la clôture de l'exercice suivant celui de l'acquisition aux différentes unités génératrices de trésorerie bénéficiant du regroupement d'entreprises.

Dans les cas où la part d'intérêts du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels excède le coût du regroupement d'entreprises (goodwill négatif), il est procédé à :

- la vérification de l'identification et de l'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels de l'entité acquise, ainsi que l'évaluation du coût du regroupement d'entreprises,
- la comptabilisation immédiate en résultat de tout excédent résiduel après cette vérification.

Ultérieurement, les goodwill sont évalués à leur coût, diminués des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur.

Ces actifs incorporels ne sont plus amortis depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004 mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel conformément à la norme IAS 36 révisée (voir méthode comptable décrite en (21) de la présente note).

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite au compte de résultat, en résultat opérationnel dans les « Autres produits et charges opérationnels ».

Pour chacune des acquisitions antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2004, le goodwill a été maintenu à son coût présumé représentant le montant comptabilisé selon le référentiel comptable précédent (règlement n°99-02 du Comité de la Réglementation Comptable).

### **(13) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

La norme applicable concernant les immobilisations incorporelles est la norme IAS 38.

#### **a. Actifs**

Les immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le Groupe sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements (voir ci-dessous) et du cumul des pertes de valeur (voir méthode comptable décrite en (21) de la présente note).

#### **b. Dépenses ultérieures**

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif spécifique correspondant et si leurs coûts peuvent être évalués de manière fiable. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

#### **c. Amortissements**

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles sauf si elle est indéterminée.

Pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, un test de dépréciation est effectué systématiquement une fois par an au 31 décembre. Les autres immobilisations incorporelles sont amorties dès qu'elles sont prêtes à être mises en service. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Brevets..... 5 ans

Logiciels..... 4 à 10 ans

### **(14) IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les normes applicables concernant les immobilisations corporelles sont les normes IAS 16 et IAS 17 « Contrats de location ».

#### **a. Actifs dont le Groupe est propriétaire**

Une immobilisation corporelle est évaluée au coût historique comme coût présumé diminué du cumul des amortissements (voir ci-dessous) et du cumul des pertes de valeur (voir méthode comptable décrite en (21) de la présente note).

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

#### **b. Actifs loués**

Les contrats de location ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de location-financement conformément à la norme IAS 17, dès lors qu'ils revêtent un caractère significatif.

#### **Comptabilisation initiale**

Au début de la période de location, les contrats de location-financement sont enregistrés à l'actif et au passif pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location déterminée, chacune, au commencement du contrat de location. Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, est le taux d'intérêt implicite du contrat de location si celui-ci peut être déterminé, sinon le taux d'emprunt marginal du Groupe est utilisé.

#### **Comptabilisation ultérieure**

Les paiements minimaux au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette financière (voir (6) de la présente note).

La méthode d'amortissement et de dépréciation des actifs loués est cohérente avec celle applicable aux actifs amortissables que possède le Groupe. La dotation aux amortissements est calculée selon IAS 16 « Immobilisations corporelles ». Les dépréciations éventuelles sont déterminées conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs » (voir (21) de la présente note).

#### **c. Coûts ultérieurs**

Le Groupe comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'un composant de cette immobilisation corporelle au moment où ce coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et si son coût peut être évalué de manière fiable. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

#### **d. Amortissements**

L'amortissement est comptabilisé en charges sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle. L'amortissement est principalement calculé suivant la méthode linéaire, une partie des éléments du poste « Matériels et outillages » étant amortie selon le mode dégressif considéré comme l'amortissement économique de ces éléments. Les terrains ne sont pas amortis.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Constructions – Gros oeuvre .....	40 ans
Constructions – Installations générales .....	10 à 15 ans
Matériels et outillages .....	3 à 12 ans
Agencements et aménagements .....	15 ans
Matériels informatiques.....	3 à 7 ans
Matériels de transport.....	4 à 8 ans
Mobiliers et matériels de bureau.....	10 à 12 ans

La valeur résiduelle est révisée annuellement, si elle est significative.

### **(15) IMMEUBLES DE PLACEMENT**

La définition, la comptabilisation et l'évaluation des immeubles de placement sont énoncées dans la norme IAS 40. Les immeubles de placement sont les biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital. Initialement, les immeubles de placement sont évalués à leur coût, frais d'acquisition inclus. Le Groupe a retenu l'option d'évaluer et de comptabiliser les immeubles de placement au coût historique amorti, coût d'entrée diminué des amortissements et des provisions (voir (21) de la présente note).

### **(16) ACTIFS ET PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS**

La présentation des actifs et des passifs en éléments courants et non courants est définie par la norme IAS 1 « Présentation des états financiers ».

Les actifs liés au cycle d'exploitation normal du Groupe hors actifs d'impôts différés, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles et les actifs financiers de transaction constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe hors passifs d'impôts différés ou dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice constituent des éléments courants. Tous les autres passifs sont non courants.

### **(17) ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS**

Les règles concernant les actifs et passifs d'impôts différés sont décrites dans la norme IAS 12 « Impôt sur le résultat ».

L'évaluation des actifs et des passifs d'impôts différés repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits dans la mesure où il n'est plus désormais probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

L'impôt supplémentaire qui résulte de la distribution de dividendes est comptabilisé lorsque les dividendes à payer sont comptabilisés au passif.

Quelle que soit leur date d'échéance de reversement ou de recouvrement, les passifs et actifs d'impôts différés sont présentés dans les éléments non courants du bilan.

## **(18) ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES**

Ils regroupent les actifs non courants ou groupes d'actifs qui sont disponibles à la vente et dont la cession est hautement probable.

Les actifs non courants ou groupes d'actifs considérés comme détenus en vue de leur vente sont évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Par ailleurs, ces actifs cessent d'être amortis. Ils sont classés sur une ligne particulière du bilan lorsque leur montant est significatif.

## **(19) STOCKS, EN-COURS DE PRODUCTION ET PRODUITS FINIS**

Les règles d'évaluation et de présentation relatives aux stocks, en-cours de production et produits finis sont contenues dans la norme IAS 2.

### **a. Stocks**

Les stocks de matières premières sont évalués selon la méthode du coût moyen d'achat pondéré. Le coût comprend les coûts d'acquisition et les coûts encourus pour les amener à l'endroit où ils se trouvent et est minoré des remises commerciales et des escomptes financiers obtenus.

### **b. En-cours de production et produits finis**

Les en-cours de production et les produits finis sont valorisés à un coût de revient complet usine qui comprend une quote-part appropriée de frais généraux fondée sur la capacité normale de production. Cette valeur est plafonnée au prix de vente net des frais commerciaux et du résultat opérationnel courant.

### **c. Dépréciation**

Les stocks, en-cours de production et produits finis sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

## **(20) CRÉANCES**

### **a. Contrats de fabrication**

Les contrats de fabrication en cours sont comptabilisés au coût augmenté du montant de la marge (voir méthode décrite en (5) de la présente note) et diminué des pertes attendues et des factures intermédiaires. Les coûts comprennent l'ensemble des coûts directement affectables aux contrats concernés et une quote-part des frais généraux fixes et variables attribuables à l'activité de contrats de construction du Groupe, fondée sur la capacité normale de l'activité.

Les montants bruts dus par les clients ou aux clients, relatifs aux travaux en cours à la clôture, sont présentés sur une seule rubrique du bilan respectivement dans les actifs et passifs courants.

### **b. Autres créances clients et autres débiteurs**

Les autres créances clients et les autres créances sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti diminué du montant des pertes de valeur (voir méthode comptable décrite en (21) de la présente note).

## **(21) DÉPRÉCIATION D'ACTIFS**

Les dispositions relatives à la dépréciation des goodwill, immobilisations corporelles et incorporelles sont décrites dans la norme IAS 36. Les règles d'évaluation des immobilisations financières et des créances émises sont contenues dans la norme IAS 39 « Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation ».

### **a. Principes généraux**

Les valeurs comptables des actifs du Groupe autres que les actifs d'impôts différés (voir méthode comptable décrite au (17) de la présente note), sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée (voir ci-après).

Le Groupe estime qu'un actif a pu perdre de la valeur en présence notamment des indices internes suivants :

- flux de trésorerie nets actualisés ou les résultats opérationnels générés par l'actif sensiblement plus mauvais que ceux budgétés,
- existence de pertes opérationnelles significatives générées par l'actif.

Pour les goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, la valeur recouvrable est estimée systématiquement chaque année à la date du 31 décembre.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le résultat. La perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif.

### **b. Calcul de la valeur recouvrable**

La valeur recouvrable des créances comptabilisées au coût amorti est égale à la juste valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif. Les créances dont l'échéance est proche ne sont pas actualisées.

La valeur recouvrable des autres actifs est la valeur la plus élevée entre leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et leur valeur d'utilité. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché et de la valeur du temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour un actif, qui ne génère pas d'entrée de trésorerie largement indépendante, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

Le Groupe considère que la définition des unités génératrices de trésorerie repose essentiellement sur la manière dont la direction gère ses entités en particulier à travers ses différents secteurs d'activité et ses implantations géographiques individuelles. En conséquence, chaque entité juridique constitue une unité génératrice de trésorerie.

### **c. Reprise de la perte de valeur**

La perte de valeur au titre de prêts et créances comptabilisés au coût amorti est reprise si l'augmentation de la valeur recouvrable peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise. Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise s'il y a un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable.

La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

## **(22) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE**

Selon l'IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que pour un placement ou d'autres finalités.

Pour qu'un placement puisse être considéré comme un équivalent de trésorerie, il doit être facilement convertible, en un montant de trésorerie connu et être soumis à un risque négligeable de changement de valeur. En conséquence, un placement ne sera normalement qualifié d'équivalent de trésorerie que s'il a une échéance rapprochée, par exemple inférieure ou égale à trois mois à partir de la date d'acquisition.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les OPCVM classés dans la catégorie « monétaire » (Avis de l'Autorité des Marchés Financiers du 9 mars 2006) et les dépôts à vue.

Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

## **(23) TITRES D'AUTOCONTRÔLE**

Conformément à la norme IAS 32 « Instruments financiers – Informations à fournir et présentation », les titres d'autocontrôle détenus par le Groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres.

## **(24) PROVISIONS**

Les conditions de constitution des provisions sont énoncées dans la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ».

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et, lorsque cela est approprié, les risques spécifiques à l'actif.

### **a. Garanties**

L'ensemble des productions du Groupe sont couvertes par des garanties spécifiques. Cette obligation ne fait pas l'objet d'une provision dans les comptes consolidés, la totalité de l'engagement étant couvert par des contrats d'assurance.

### **b. Restructurations**

Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque le Groupe a approuvé un plan formalisé et détaillé de restructuration et a, à la date de clôture de l'exercice :

- soit commencé à exécuter le plan,
- soit rendu public le plan.

Les coûts d'exploitation futurs ne sont pas provisionnés.

### **c. Contrats déficitaires**

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les avantages économiques attendus du contrat par le Groupe sont inférieurs aux coûts inévitables devant être engagés pour satisfaire aux obligations contractuelles.

## **(25) AVANTAGES DU PERSONNEL**

### **a. Avantages à long terme**

Le traitement de ces avantages est défini par la norme IAS 19 « Avantages au personnel ».

#### **Régimes à cotisations définies**

Les cotisations à payer à un régime de cotisations définies sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

#### **Régimes à prestations définies**

S'agissant des régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestations sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont intégralement comptabilisés en résultat de la période. En effet, le Groupe n'applique pas la méthode du corridor.

La charge de l'exercice, correspondant à la somme du coût des services rendus et du coût de l'actualisation, est entièrement constatée en « Charges de personnel ».

### **b. Paiements fondés sur des actions**

La norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions », publiée en février 2004, traite des transactions réalisées avec le personnel ou avec d'autres tiers dont le paiement est fondé sur des actions.

Selon l'exception offerte par IFRS 1, seules les options attribuées à compter du 7 novembre 2002 et dont la date d'exercice est postérieure au 31 décembre 2004 doivent obligatoirement être prises en compte.

L'offre d'options d'achat d'actions faite aux salariés du Groupe ayant été réalisée le 22 décembre 2000, il a été décidé de ne pratiquer aucun retraitement dans les comptes consolidés.

En application de la norme IAS 33 « Résultat par action », le calcul du résultat net dilué par action est réalisé en prenant en compte l'incidence dilutive de ces plans.

## **(26) PASSIFS ÉVENTUELS**

Selon la norme IAS 37, un passif éventuel est :

- une obligation potentielle, résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du Groupe,
- une obligation actuelle résultant d'événements passés, mais qui n'est pas comptabilisée car ne répondant pas aux critères de comptabilisation :
  - soit il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation
  - soit le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Une information sur cette obligation est fournie dans les notes annexes des états financiers de chacun des exercices concernés. Toutefois, conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », les passifs éventuels dont le montant de l'obligation peut être évalué avec une fiabilité suffisante sont comptabilisés à leur juste valeur séparément du goodwill selon la méthode de l'acquisition.

### **(27) EMPRUNTS PORTANT INTERETS**

Selon la norme IAS 39, les emprunts portant intérêts sont comptabilisés initialement à la juste valeur diminuée du montant des coûts de transaction attribuables. Suite à la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti. La différence entre le coût et la valeur de remboursement est comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée des emprunts selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

### **(28) DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES**

En application de la norme IAS 39, les dettes fournisseurs et autres créiteurs sont évalués à la juste valeur lors de comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

### **(29) INFORMATION SECTORIELLE**

L'information sectorielle relève de l'application anticipée de la norme IFRS 8.

Un secteur opérationnel est une composante du Groupe qui s'engage dans des activités susceptibles de lui faire percevoir des produits et supporter des charges, dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel afin de prendre des décisions quant aux ressources à affecter au secteur et d'évaluer ses performances et pour laquelle des informations financières distinctes sont disponibles.

## **NOTE II - PERIMETRE DE CONSOLIDATION**

<b>Sociétés</b>	<b>Pays</b>	<b>% contrôle</b>	<b>% intérêts</b>	<b>Méthode de consolidation</b>
POUJOULAT S.A.	France	100,00%	100,00 %	Consolidante
S.A. POUJOULAT	Belgique	62,22 %	62,22 %	Intégration globale
S.A. POUJOULAT BELUX	Belgique	99,95 %	62,18 %	Intégration globale
S.A.S. TÔLERIE FOREZIENNE	France	99,99 %	99,99 %	Intégration globale
POUJOULAT Srl	Italie	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
S.A.S. WESTAFLEX BÂTIMENT	France	99,62 %	99,62 %	Intégration globale
POUJOULAT UK Ltd	Royaume-Uni	98,74 %	98,74 %	Intégration globale
POUJOULAT BV	Pays-Bas	80,00 %	80,00 %	Intégration globale
S.A. BEIRENS	France	99,99 %	99,99 %	Intégration globale
POUJOULAT Sp. z o.o.	Pologne	99,99 %	99,99 %	Intégration globale
POUJOULAT BACA	Turquie	50,00 %	50,00 %	Intégration globale
S.A.S. EURO ENERGIES	France	47,00 %	47,00 %	Intégration globale
S.A.R.L. QUALITY BÛCHES	France	25,00 %	25,00 %	Mise en équivalence

Il n'y a eu aucune variation de périmètre sur l'exercice

### NOTE III - INFORMATION SECTORIELLE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

Les activités opérationnelles du Groupe sont organisées par zone géographique. Aussi, l'information sectorielle est communiquée selon ce critère dans le tableau ci-dessous.

	2008				2007			
	France	Hors France	Élimination intersecteur	TOTAL	France	Hors France	Élimination intersecteur	TOTAL
(En milliers d'euros)								
<b>Chiffre d'affaires</b>	148 278	14 523	(27 016)	135 784	126 106	13 431	(22 927)	116 610
<b>Résultat opérationnel</b>	12 456	429	-	12 885	9 837	243	-	10 080
<b>Résultat net</b>	7 125	(54)	-	7 071	5 159	575	-	5 734
<b>INVESTISSEMENTS DE L'ANNEE</b>								
<b>Immobilisations incorporelles</b>	472	8	-	480	383	14	-	397
<b>Immobilisations corporelles</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
Terrains	391	-	-	391	79	-	-	79
Constructions	456	94	-	550	1 789	1 061	-	2 850
Instal. Techn, mat. Et out. Indust.	3 555	67	-	3 622	5 088	555	-	5 643
Autres immobilisations corporelles	394	51	-	445	356	70	-	426
<b>TOTAL ACQUISITIONS</b>	<b>5 268</b>	<b>220</b>	<b>-</b>	<b>5 488</b>	<b>7 695</b>	<b>1 700</b>	<b>-</b>	<b>9 395</b>
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>								
<b>Immobilisations incorporelles</b>	896	4	-	900	707	14	-	721
<b>Immobilisations corporelles</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
Terrains	1 561	1 509	-	3 070	1 207	1 541	-	2 748
Constructions	13 452	3 303	-	16 755	14 157	3 436	-	17 593
Instal. Techn, mat. Et out. Indust.	8 847	620	-	9 467	8 101	811	-	8 912
Autres immobilisations corporelles	1 097	103	-	1 200	1 150	117	-	1 267
Immobilisations en cours	348	-	-	348	934	-	-	934
Avances et acomptes	87	-	-	87	325	-	-	325
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS</b>	<b>26 288</b>	<b>5 539</b>	<b>-</b>	<b>31 827</b>	<b>26 581</b>	<b>5 919</b>	<b>-</b>	<b>32 500</b>
<b>DETTES</b>								
<b>Autres passifs non courants</b>	17 066	577	-	17 643	18 440	710	-	19 150
<b>Fournisseurs</b>	13 968	657	-	14 625	12 293	843	-	13 136
<b>Autres dettes</b>	13 414	816	-	14 230	10 841	722	-	11 563
<b>Autres passifs courants</b>	14 647	1 115	-	15 762	23 872	884	-	24 756

### NOTE IV - CHIFFRE D'AFFAIRES

(En milliers d'euros)	2008	2007
Ventes France	119 141	100 490
Ventes Export	16 643	16 120
<b>TOTAL</b>	<b>135 784</b>	<b>116 610</b>

## NOTE V - ACHATS CONSOMMES

(En milliers d'euros)	2008	2007
Marchandises (y compris variation de stocks)	(8 020)	(4 176)
Matières premières (y compris variation de stocks)	(36 779)	(38 329)
Autres achats et charges externes	(29 983)	(24 853)
<b>TOTAL</b>	<b>(74 782)</b>	<b>(67 358)</b>

## NOTE VI - FRAIS DE PERSONNEL

(En milliers d'euros)	2008	2007
Rémunérations	(27 191)	(24 805)
Charges sociales	(10 140)	(9 198)
Participation	(1 009)	(671)
Indemnités de fin de carrière	(50)	(58)
Indemnités départ amiante	(66)	66
<b>TOTAL</b>	<b>(38 456)</b>	<b>(34 666)</b>

## NOTE VII - AUTRES CHARGES DE L'ACTIVITE

(En milliers d'euros)	2008	2007
Concession de brevet	(74)	(44)
Pertes sur créances irrécouvrables	(69)	(89)
Écart de conversion sur résultat des filiales étrangères	(3)	(2)
Charges diverses de gestion courante	(189)	(207)
<b>TOTAL</b>	<b>(335)</b>	<b>(342)</b>

## NOTE VIII - IMPÔTS ET TAXES

(En milliers d'euros)	2008	2007
Taxe professionnelle	(1 268)	(1 273)
Impôts fonciers	(427)	(440)
Autres taxes	(1 021)	(944)
<b>TOTAL</b>	<b>(2 716)</b>	<b>(2 657)</b>

## NOTE IX - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

(En milliers d'euros)	2008	2007
Immobilisations incorporelles	(259)	(264)
Immobilisations corporelles (y compris les immeubles de placement)	(4 662)	(4 029)
<b>TOTAL</b>	<b>(4 921)</b>	<b>(4 293)</b>

## NOTE X - DOTATIONS / REPRISES DE PROVISIONS

(En milliers d'euros)	2008	2007
<b>Dotations de l'exercice</b>	<b>(1230)</b>	<b>(458)</b>
Sur stocks et en-cours	(535)	(252)
Sur comptes clients	(436)	(53)
Pour risques et charges	(259)	(153)
<b>Reprises sur l'exercice</b>	<b>401</b>	<b>517</b>
Sur stocks et en-cours	149	117
Sur comptes clients	208	53
Pour risques et charges	44	247
<b>TOTAL</b>	<b>(829)</b>	<b>59</b>

## NOTE XI - AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

(En milliers d'euros)	2008	2007
Résultat de cessions d'actifs	(276)	(235)
Reprise de provision sur immobilisations	-	189
Subventions	55	691
Autres	237	27
<b>TOTAL</b>	<b>16</b>	<b>672</b>

## NOTE XII - COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

(En milliers d'euros)	2008	2007
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	647	747
Frais financiers sur emprunts	(1 081)	(870)
Frais financiers sur découverts bancaires	(480)	(711)
Frais financiers sur location-financement	-	(5)
Autres	(99)	(27)
<b>TOTAL</b>	<b>(1 013)</b>	<b>(866)</b>

## NOTE XIII - AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

(En milliers d'euros)	2008	2007
Différences de change	(853)	(224)
Autres	(191)	(313)
<b>TOTAL</b>	<b>(1 044)</b>	<b>(537)</b>

## NOTE XIV - IMPÔT SUR LE RESULTAT

### (1) VENTILATION DE LA CHARGE D'IMPOT

(En milliers d'euros)	2008	2007
Impôts exigibles	(3 739)	(2 923)
Impôts différés	(19)	19
<b>TOTAL</b>	<b>(3 758)</b>	<b>(2 904)</b>

### (2) RECONCILIATION ENTRE LA CHARGE D'IMPOT THEORIQUE ET LE TAUX EFFECTIF D'IMPOT CONSOLIDE

(En milliers d'euros)	2008	2007
Charge d'impôt théorique (*)	(3 482)	(2 865)
Variation des impôts différés	(19)	17
Différences permanentes	(38)	(87)
Différences temporaires	(124)	4
Utilisation des déficits antérieurs	-	-
Effet des différences de taux d'imposition	37	23
Effet des résultats des sociétés déficitaires	(262)	(62)
Autres variations	130	66
Charge d'impôt consolidée	(3 758)	(2 904)

(\*) Calculée sur la base du résultat net avant impôt en fonction du taux légal applicable en France.

## NOTE XV – RESULTAT DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

Il correspond à la quote-part de résultat dans la S.A.R.L. QUALITY BÛCHES soit + 1 millier d'euros.

## NOTE XVI - INTERETS MINORITAIRES

(En milliers d'euros)	2008	2007
S.A.S. WESTAFLEX BÂTIMENT	2	1
S.A. POUJOULAT BELGIQUE	5	3
S.A. POUJOULAT BELUX	255	207
POUJOULAT BV	16	19
POUJOULAT BACA	(19)	(34)
S.A.S. EURO ENERGIES	(17)	(52)
<b>TOTAL</b>	<b>242</b>	<b>144</b>

**NOTE XVII - RESULTAT NET (PART DU GROUPE) PAR ACTION**

Il représente 14,19 euros par action au 31 décembre 2008 contre 11,62 euros par action sur l'exercice précédent.

Le nombre d'actions retenues pour le calcul sont les actions ordinaires.

Les résultats par catégories d'actions sont les suivants :

	<b>2008</b>			<b>2007</b>		
	<b>Actions ordinaires</b>	<b>Autocontrôle</b>	<b>Total</b>	<b>Actions ordinaires</b>	<b>Autocontrôle</b>	<b>Total</b>
Nombre d'actions émises	481 148	8 602	489 750	481 148	8 602	489 750
Résultat par action	14,19	-	-	11,62	-	-

Les titres d'autocontrôle détenus par la Société ont été imputés sur les réserves consolidées pour 224 milliers d'euros au 31 décembre 2008, ainsi qu'au 31 décembre 2007.

## BILAN ACTIF CONSOLIDÉ

### NOTE XVIII – GOODWILL

Les valeurs brutes de chacun des goodwill sont nulles aux 31 décembre 2007 et 2008, étant totalement amorties à la date de transition aux IFRS.

Pour mémoire les valeurs brutes dans l'ancien référentiel se présentaient comme suit :

(En milliers d'euros)	2008	2007
S.A. POUJOULAT	14	14
S.A.S. TÔLERIE FOREZIENNE	349	349
S.A.S. WESTAFLEX BÂTIMENT	1 033	1 033
S.A. BEIRENS (*)	168	168
POUJOULAT UK Ltd	12	12
S.A. POUJOULAT BELUX (*)	71	71
POUJOULAT Sp. z o.o.	12	12
<b>TOTAL</b>	<b>1 659</b>	<b>1 659</b>

À l'exception du goodwill sur la participation dans POUJOULAT Sp. z o.o. amorti en totalité lors de l'exercice d'acquisition, les goodwill ont été amortis sur 5 ans.

(\*) Pour ces deux sociétés il s'agit d'un reclassement de fonds commerciaux acquis.

### NOTE XIX - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(En milliers d'euros)	2008	2007
<b>Valeur brute à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>2 124</b>	<b>1 942</b>
- Acquisitions	471	195
- Sorties	(126)	(13)
- Effets des variations de change	(3)	-
<b>Valeur brute à la clôture de l'exercice</b>	<b>2 466</b>	<b>2 124</b>
<b>Amortissements à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>(1 403)</b>	<b>(1 152)</b>
- Dotations	(257)	(264)
- Sorties	93	13
- Effets des variations de change	1	-
<b>Amortissements à la clôture de l'exercice</b>	<b>(1 566)</b>	<b>(1 403)</b>
Valeur nette à l'ouverture de l'exercice	721	790
Valeur nette à la clôture de l'exercice	900	721

L'ensemble de ces immobilisations est constitué de logiciels informatiques acquis, ayant une durée d'utilité déterminée. Il n'a été décelé aucun indice susceptible d'indiquer qu'une immobilisation incorporelle a subi une perte de valeur à la clôture de chacun des exercices.

## NOTE XX - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(En milliers d'euros)	2008					2007				
	Terrains Constr.	Inst. Techniques Mat. Ind	Immo en cours	Autres	TOTAL	Terrains Constr.	Inst. Techniques Mat. ind	Immo en cours	Autres	TOTAL
<b>Valeur brute à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>28 355</b>	<b>27 580</b>	<b>935</b>	<b>4 144</b>	<b>61 014</b>	<b>27 969</b>	<b>22 113</b>	<b>328</b>	<b>4 972</b>	<b>55 382</b>
- Acquisitions	941	3 622	345	534	5 442	2 919	5 595	607	841	9 962
- Sorties	(77)	(137)	(932)	(1 002)	(2 148)	(2 602) (*)	(135)	-	(1 667)	(4 404)
- Effets des variations de change	(154)	(169)	-	(29)	(352)	69	7	-	(2)	74
<b>Valeur brute à la clôture de l'exercice</b>	<b>29 065</b>	<b>30 896</b>	<b>348</b>	<b>3 647</b>	<b>63 956</b>	<b>28 355</b>	<b>27 580</b>	<b>935</b>	<b>4 144</b>	<b>61 014</b>
<b>Amortissements à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>(8 021)</b>	<b>(18 668)</b>	<b>-</b>	<b>(2 549)</b>	<b>(29 235)</b>	<b>(8 663)</b>	<b>(16 521)</b>	<b>-</b>	<b>(2 754)</b>	<b>(27 935)</b>
- Dotations	(1 305)	(2 956)	-	(371)	(4 635)	(1 312)	(2 252)	-	(520)	(4 084)
- Sorties	75	135	-	542	752	1 958	100	-	725	2 783
- Effets des variations de change	11	60	-	18	89	(4)	5	-	-	1
<b>Amortissements à la clôture de l'exercice</b>	<b>(9 240)</b>	<b>(21 429)</b>	<b>-</b>	<b>(2 360)</b>	<b>(33 029)</b>	<b>(8 021)</b>	<b>(18 668)</b>	<b>-</b>	<b>(2 549)</b>	<b>(29 235)</b>
Valeur nette à l'ouverture de l'exercice	20 334	8 912	935	1 595	31 779	19 306	5 592	328	2 218	27 444
Valeur nette à la clôture de l'exercice	19 825	9 467	348	1 287	30 927	20 334	8 912	935	1 595	31 779

(\*) dont le reclassement d'un bâtiment en « Actifs non courants destinés à être cédés »

Les acquisitions de l'exercice portent notamment sur l'achat de nouveaux outils de production, ainsi que sur l'achat d'un bien immobilier sur Lyon, dédié à notre filiale WESTAFLEX BATIMENT pour le fonctionnement de son Relais Service.

## NOTE XXI - ACTIFS D'IMPOTS DIFFERES

(En milliers d'euros)	2008				2007			
	Ouverture Exercice	Augmentation	Diminution	Clôture exercice	Ouverture Exercice	Augmentation	Diminution	Clôture Exercice
Actifs d'impôts différés	-	-	-	-	253	-	253	-

## NOTE XXII - AUTRES ACTIFS NON COURANTS

(En milliers d'euros)	2008	2007
Actifs financiers	57	53
Créances à plus d'un an	-	34
Personnel et organismes sociaux	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>57</b>	<b>87</b>

**NOTE XXIII - ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES**

Cette rubrique concerne les anciens locaux de la société S.A. BEIRENS faisant l'objet d'une mise en vente et inscrits à ce titre en « Actifs non courants destinés à être cédés ».

**NOTE XXIV - STOCKS ET EN-COURS**

	2008			2007		
(En milliers d'euros)	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes
Matières premières	10 936	(176)	10 760	12 625	(78)	12 547
En-cours de production de biens	3 450	(1)	3 449	3 299	-	3 299
Produits intermédiaires et finis	6 754	(435)	6 319	8 049	(193)	7 856
Marchandises	5 127	(339)	4 788	5 722	(290)	5 432
<b>TOTAL</b>	<b>26 267</b>	<b>(951)</b>	<b>25 316</b>	<b>29 695</b>	<b>561</b>	<b>29 134</b>

**NOTE XXV – CLIENTS**

(En milliers d'euros)	2008	2007
Clients et comptes rattachés	44 998	39 923
Dont en-cours commande valorisées à l'avancement	477	95
Créances douteuses	476	155
Provisions pour créances douteuses	(609)	(140)
<b>TOTAL</b>	<b>44 865</b>	<b>39 938</b>

**NOTE XXVI - AUTRES CREANCES**

(En milliers d'euros)	2008	2007
Personnel et organismes sociaux	305	199
Créances fiscales	1 994	2 193
Créances diverses	333	513
Charges constatées d'avance	889	700
<b>TOTAL</b>	<b>3 521</b>	<b>3 605</b>

**NOTE XXVII - AUTRES ACTIFS COURANTS**

(En milliers d'euros)	2008	2007
Actifs financiers à moins d'un an	37	17
<b>TOTAL</b>	<b>37</b>	<b>17</b>

## NOTE XXVIII - TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

(En milliers d'euros)	2008	2007
Trésorerie et équivalents de trésorerie (ACTIF)	4 116	4 322
Trésorerie et équivalents de trésorerie (PASSIF)		
(compris dans la rubrique « Autres passifs courants ») (10 781)		(19 977)
<b>Trésorerie nette/Tableau des flux de trésorerie</b>	<b>(6 665)</b>	<b>(15 655)</b>

## BILAN PASSIF CONSOLIDÉ

### NOTE XXIX - CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE

#### (1) DETAIL DES CAPITAUX PROPRES

(En milliers d'euros)	2008	2007
Capital de POUJOULAT S.A.	12 000	12 000
Réserve légale de POUJOULAT S.A.	1 200	1 200
Titres d'autocontrôle	(224)	(224)
Autres réserves et résultat sociaux de POUJOULAT S.A.	24 010	19 802
Autres réserves et résultats consolidés	6 724	4 620
Réserves de conversion	129	248
Intérêts minoritaires	1 762	1 525
<b>TOTAL</b>	<b>45 601</b>	<b>39 171</b>

Le capital social est constitué de 489 750 actions, émises et entièrement libérées, au nominal de 24,50 euros.

#### (2) RESERVES DE CONVERSION

(En milliers d'euros)	2008	2007
<b>TOTAL</b>	<b>129</b>	<b>248</b>

#### (3) INTERETS MINORITAIRES

(En milliers d'euros)	2008	2007
S.A.S. WESTAFLEX BÂTIMENT	16	14
S.A. POUJOULAT Belgique	544	539
S.A. POUJOULAT BELUX	1 089	834
POUJOULAT BV	76	60
POUJOULAT BACA	-	24
S.A.S. EURO ENERGIES	37	54
<b>TOTAL</b>	<b>1 762</b>	<b>1 525</b>

À la clôture de l'exercice 2008, les 8 602 titres d'autocontrôle détenus par POUJOULAT S.A. ont été imputés sur les réserves consolidées pour un montant de 224 milliers d'euros.

Il n'y a eu aucune nouvelle action émise en 2007 et 2008.

## NOTE XXX – PROVISIONS

(En milliers d'euros)	À l'ouverture de l'exercice 2008	Augmentations	Diminutions	À la clôture de l'exercice 2008
Engagements de retraite	1 150	82	32	1 200
Engagement amiante	458	66	524(*)	0
Autres provisions	416	349	115	650
<b>TOTAL</b>	<b>2 024</b>	<b>497</b>	<b>671</b>	<b>1 850</b>

(\*) diminution par capitaux propres

(En milliers d'euros)	À l'ouverture de l'exercice 2007	Augmentations	Diminutions	À la clôture de l'exercice 2007
Engagements de retraite	1 093	93	36	1 150
Engagement amiante	524	49	115	458
Autres provisions	295	373	252	416
<b>TOTAL</b>	<b>1 912</b>	<b>515</b>	<b>403</b>	<b>2 024</b>

### ENGAGEMENTS DE RETRAITE :

Les provisions pour indemnités de fin de carrière sont évaluées conformément aux dispositions de la convention collective de la métallurgie.

L'estimation de l'engagement prend en compte les modalités et hypothèses suivantes :

- méthode de calcul utilisée : unités de crédit projetées
- mode d'acquisition : prorata temporis
- personnel concerné : ensemble des salariés
- âge de départ à la retraite : 65 ans (60 à 65 ans au 31 décembre 2007)
- taux d'actualisation : 4,10 % y compris inflation (inchangé par rapport au 31 décembre 2007)
- taux de progression des salaires : 2,5 % (2 % au 31 décembre 2007)
- taux moyen de charges sociales : 40 à 45 % (40 % au 31 décembre 2007)
- table de mortalité : tables prospectives par génération (inchangée par rapport au 31 décembre 2007)

Elles sont inscrites au passif des états financiers consolidés et figurent dans la rubrique « Provision » pour leur montant brut.

(En milliers d'euros)	À l'ouverture de l'exercice 2008	Augmentations	Diminutions	À la clôture de l'exercice 2008
Montant brut	1 151	82	32	1 200
Impôt différé	384	27	11	400
<b>MONTANT NET</b>	<b>767</b>	<b>55</b>	<b>21</b>	<b>800</b>

(En milliers d'euros)	À l'ouverture de l'exercice 2007	Augmentations	Diminutions	À la clôture de l'exercice 2007
Montant brut	1 093	94	36	1 151
Impôt différé	365	31	12	384
<b>MONTANT NET</b>	<b>728</b>	<b>63</b>	<b>24</b>	<b>767</b>

#### ENGAGEMENTS AMIANTE :

La contribution pour les salariés admis au bénéfice de la préretraite amiante est supprimée pour être remplacée par une augmentation de la dotation de la branche accident de travail et maladies professionnelles financées par une majoration des cotisations de l'ensemble des employeurs.

Les cotisations seront appelées sur la base des salaires versés en 2009 et les années ultérieures.

La contribution étant supprimée, la provision constituée à la clôture de l'exercice précédent a été retraitée dans les comptes.

#### NOTE XXXI - PASSIFS D'IMPOTS DIFFERES

(En milliers d'euros)	2008				2007					
	Ouverture exercice	Augmentation	Diminution	Incidence Capitaux propres	Clôture exercice	Ouverture exercice	Augmentation	Diminution	Incidence Capitaux propres	Clôture exercice
Passifs d'impôts différés	352	195	-	-	547	799	-	447	-	352

#### NOTE XXXII - AUTRES PASSIFS NON COURANTS

(En milliers d'euros)	2008	2007
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	16 492	17 100
Dettes fiscales et sociales à plus d'un an	69	651
Emprunts et dettes financières divers	1 082	1 399
<b>TOTAL</b>	<b>17 643</b>	<b>19 150</b>

#### NOTE XXXIII – FOURNISSEURS

(En milliers d'euros)	2008	2007
Fournisseurs et comptes rattachés	14 625	13 136
<b>TOTAL</b>	<b>14 625</b>	<b>13 136</b>

#### NOTE XXXIV - AUTRES DETTES

(En milliers d'euros)	2008	2007
Dettes fiscales et sociales	12 853	10 194
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	737	605
Produits constatés d'avance	177	445
Dettes diverses	463	319
<b>TOTAL</b>	<b>14 230</b>	<b>11 563</b>

## NOTE XXXV - AUTRES PASSIFS COURANTS

(En milliers d'euros)	2008	2007
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à moins d'un an	15 762	24 756
<b>TOTAL</b>	<b>15 762</b>	<b>24 756</b>

## AUTRES INFORMATIONS

### NOTE XXXVI - PASSIFS EVENTUELS

Selon la norme IAS 37, lorsque le montant d'une obligation potentielle, résultant d'événements passés, ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante, aucune provision n'est constituée.

#### (1) CONTENTIEUX SOCIAL

Des contentieux sociaux existants à la fin de l'exercice ont fait l'objet de provisions et figurent pour un montant global de 200 milliers d'euros.

#### (2) DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

Conformément aux dispositions de la Loi n°2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle, les entités françaises du Groupe accordent à leurs salariés un droit individuel de formation d'une durée de vingt heures minimum par année civile cumulable sur une durée maximale de six ans.

Au terme de ce délai et à défaut de son utilisation, l'ensemble des droits restera plafonné à cent-vingt heures.

Aucune charge n'a été comptabilisée dans les résultats de 2008 et des exercices précédents, en application de l'avis n°2004-F du 13 octobre 2004 du Comité d'Urgence du Conseil National de la Comptabilité.

Le nombre d'heures de droit individuel à la formation s'élève à 58 758 heures au 31 décembre 2008.

### NOTE XXXVII - ENGAGEMENTS HORS BILAN (En milliers d'euros)

<b>Dettes garanties par des sûretés réelles</b>	<b>4 752</b>
<b>Engagement au titre des contrats de location</b>	<b>1 464</b>
Dont : à moins d'un an .....	825
à plus d'un an .....	639
<b>Cautions sur marchés données .....</b>	<b>513</b>
Dont : à moins d'un an .....	293
à plus d'un an .....	220

### NOTE XXXVIII - EFFECTIF AU 31/12/08 DES SOCIETES CONSOLIDEES

Employés et cadres .....	298
Ouvriers .....	583
Représentants.....	75
Intérimaires .....	34
<b>TOTAL .....</b>	<b>990</b>

#### **NOTE XXXIX - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES**

Toutes les transactions, soldes et résultats internes entre parties liées, ont été retraitées dans les états financiers consolidés à l'exception de celles relatives à la société QUALITY BUCHES entrée dans le périmètre en 2006. Cette dernière a été intégrée par mise en équivalence.

#### **NOTE XL - FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

Les frais de recherche et de développement concernant les projets du Groupe sont pris en charge sur l'exercice au cours duquel les dépenses sont engagées. Pour l'exercice 2008, elles s'élèvent à 810 milliers d'euros.

#### **NOTE XLI - INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES**

La Société est soumise à un contrôle rigoureux de ses installations industrielles qui aboutit à la délivrance d'une autorisation d'exploiter. L'activité de la Société génère de faibles impacts sur l'environnement et toutes les mesures sont prises afin d'en assurer une préservation optimale.

Au titre de l'exercice 2008, les dépenses suivantes ont été engagées :

(En milliers d'euros)	Charges	Dépenses capitalisées	Total
- Enlèvement et retraitement des déchets	243	-	243
- Enlèvement et retraitement des eaux et hydrocarbures	19	-	19
- Enlèvement et recyclage des déchets bois/ cartons	1	-	1
- Analyse sur les rejets d'eaux et atmosphériques	1	-	1
<b>TOTAL</b>	<b>264</b>	<b>-</b>	<b>264</b>

L'exploitation actuelle des installations n'ayant pas d'impact significatif sur l'environnement; aucun sinistre n'étant survenu, il n'a pas été constaté de passif environnemental.

#### **NOTE XLII - REMUNERATIONS ACCORDEES AUX ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION**

(En milliers d'euros)

Pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2008, la répartition est la suivante :

Organe de surveillance..... 93

Organe de direction ..... 440

#### **NOTE XLIII - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Aucun événement important n'est intervenu depuis la date de clôture de l'exercice.

**POUJOLAT S.A. - COMPTES SOCIAUX****A - COMPTE DE RESULTAT** au 31 Décembre 2008

(En milliers d'euros)	France	2008 Export	TOTAL	2007 TOTAL
Ventes de marchandises	21 332	1 346	22 678	18 786
Production vendue de biens	74 512	5 670	80 182	69 570
Production vendue de services	1 629	328	1 957	1 590
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>97 473</b>	<b>7 344</b>	<b>104 817</b>	<b>89 946</b>
Production stockée	-	-	(614)	687
Production immobilisée	-	-	603	1 127
Subventions d'exploitation	-	-	39	29
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	-	-	804	765
Autres produits	-	-	2	20
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>105 651</b>	<b>92 574</b>
Achats de marchandises	-	-	16 414	14 472
Variation de stock de marchandises	-	-	(75)	(621)
Achats de matières premières et autres approvisionnements	-	-	22 803	24 256
Variation de stocks de matières premières et approvisionnements	-	-	563	(1 517)
Autres achats et charges externes	-	-	22 747	18 663
Impôts, taxes et versements assimilés	-	-	2 003	1 764
Salaires et traitements	-	-	19 086	17 134
Charges sociales	-	-	6 795	6 188
Dotations aux amortissements sur immobilisations	-	-	3 671	3 059
Dotations aux amortissements sur charges à étaler	-	-	-	-
Dotations aux provisions sur actif circulant	-	-	581	170
Dotations aux provisions pour risques et charges	-	-	200	40
Autres charges	-	-	126	109
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>94 913</b>	<b>83 717</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>10 738</b>	<b>8 857</b>

**COMPTE DE RESULTAT** au 31 Décembre 2008 (suite)

(En milliers d'euros)	2008	2007
Produits financiers sur participations et autres valeurs mobilières	58	6
Autres intérêts et produits assimilés	466	511
Reprise sur provisions et transferts de charges	-	-
Différences positives de change	19	32
Produits nets sur cessions	-	-
<b>PRODUITS FINANCIERS (III)</b>	<b>543</b>	<b>549</b>
Dotations financières, amortissements et provisions	874	475
Intérêts et charges assimilées	1 370	1 380
Différences négatives de change	283	196
Charges financières nettes sur autres valeurs mobilières	-	-
<b>CHARGES FINANCIERES (IV)</b>	<b>2 527</b>	<b>2 050</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>(1 984)</b>	<b>(1 501)</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV)</b>	<b>8 753</b>	<b>7 356</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	191	487
Produits exceptionnels sur opérations en capital	54	16
Reprises sur provisions et transferts de charges	223	267
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)</b>	<b>468</b>	<b>770</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2	1
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	404	566
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	421	471
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)</b>	<b>827</b>	<b>1 038</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>	<b>(358)</b>	<b>(269)</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (VII)	709	613
Impôts sur les bénéfices (VIII)	2 612	2 304
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)</b>	<b>106 662</b>	<b>93 893</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)</b>	<b>101 588</b>	<b>89 722</b>
<b>BENEFICE</b>	<b>5 074</b>	<b>4 170</b>

**B - BILAN** au 31 Décembre 2008

<b>ACTIF</b> (En milliers d'euros)	<b>2008</b>			<b>2007</b>
	<b>Brut</b>	<b>Amortissements Provisions</b>	<b>Net</b>	<b>Net</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement	-	-	-	-
Concessions, licences, brevets	2 004	1 164	840	688
Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles	48	-	48	-
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	2 789	347	2 442	2 084
Constructions	19 357	6 789	12 569	13 423
Instal. techniques, mat. & outill. industriels	23 070	16 552	6 518	5 828
Autres immobilisations corporelles	2 270	1 515	755	725
Immobilisations en cours	345	-	345	909
Avances et acomptes	87	-	87	322
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations	11 393	1 260	10 133	10 136
Créances rattachées à des participations	1 077	-	1 077	1 371
Autres titres immobilisés	6	-	6	5
Prêts	4	-	4	4
Autres immobilisations financières	240	-	240	240
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>62 691</b>	<b>27 628</b>	<b>35 063</b>	<b>35 737</b>
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et approvisionnements	6 280	11	6 269	6 838
En-cours de production de biens	3 188	1	3 187	2 953
Produits intermédiaires et finis	4 851	407	4 444	5 530
Marchandises	3 327	270	3 057	2 998
Avances et acomptes versés sur commandes	1	-	1	-
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés	34 400	274	34 126	30 730
Autres créances	3 827	799	3 028	3 415
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
Disponibilités	1 078	-	1 078	1 685
<b>Comptes de régularisation</b>				
Charges constatées d'avance	573	-	573	489
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>57 526</b>	<b>1 762</b>	<b>55 763</b>	<b>54 637</b>
<b>Charges à répartir sur plusieurs exercices</b>	-	-	-	-
<b>Écarts de conversion actif</b>	391	-	391	100
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>120 607</b>	<b>29 390</b>	<b>91 217</b>	<b>90 474</b>

<b>PASSIF</b> (En milliers d'euros)	<b>2008</b>	<b>2007</b>
<b>Capital social</b>	12 000	12 000
<b>Primes d'émission</b>	-	-
<b>Réserves</b>		
Réserve légale	1 200	1 200
Réserves réglementées	-	-
Autres réserves	18 910	15 610
<b>Report à nouveau</b>	26	22
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>5 074</b>	<b>4 170</b>
<b>Provisions réglementées</b>	3 042	2 845
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>40 253</b>	<b>35 847</b>
<b>Provisions pour risques</b>	690	140
<b>Provisions pour charges</b>	-	-
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>690</b>	<b>140</b>
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (2)</b>	25 466	32 852
<b>Emprunts et dettes financières divers</b>	2 493	1 507
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	13 171	12 284
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	8 384	6 988
<b>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</b>	583	603
<b>Autres dettes</b>	177	253
<b>Produits constatés d'avance</b>	-	-
<b>DETTES (1)</b>	<b>50 274</b>	<b>54 487</b>
<b>écarts de conversion passif</b>	-	-
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>91 217</b>	<b>90 474</b>
(1) dont à plus d'un an	16 229	16 989
dont à moins d'un an	34 045	37 498
(2) dont financement bancaire court terme et soldes créditeurs de banques	5 688	13 292

## C - ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX

### PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice, d'une durée de 12 mois, couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2008.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008 font apparaître :

- un total bilan de : 91 217 milliers d'euros
- un résultat net de : 5 074 milliers d'euros

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 27 mars 2009 par les dirigeants de la Société.

I - Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

II - L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Plus particulièrement les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

### **(1) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES**

La valeur brute de ces éléments correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre. Les immeubles font l'objet d'une décomposition. L'amortissement est principalement calculé suivant la méthode linéaire en fonction de la durée estimée. Une partie des éléments du poste « Matériels et Outillages » est amortie selon le mode dégressif, considéré comme l'amortissement économique de ces éléments. Les durées d'utilisation retenues par la Société sont les suivantes :

- Immobilisations incorporelles .....4 à 10 ans
- Constructions (gros œuvre).....40 ans
- Constructions (installations générales) 10 à 15 ans
- Agencements et aménagements.....15 ans
- Installations tech., mat. et outillages .....3 à 12 ans
- Matériels de transport.....4 à 8 ans
- Matériels informatiques .....3 à 10 ans
- Mobiliers et matériels de bureau .....10 à 12 ans

Au cours de l'exercice 2008 la Société a comptabilisé au titre des dotations et reprises d'amortissements dérogatoires un montant net de 198 milliers d'euros :

- Dotation : .....421 milliers d'euros
- Reprise : .....223 milliers d'euros

Ces montants tiennent compte de la comptabilisation d'opérations jusqu'alors gérées extra-comptablement. Par conséquent, une déduction extra-comptable a été effectuée pour obtenir le résultat imposable au titre de 2008. Cette déduction s'élève à 143 745 euros.

### **(2) TITRES DE PARTICIPATION**

Les titres de participation sont comptabilisés au bilan sur la base de leur coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est enregistrée lorsque leur valeur d'inventaire à la clôture de l'exercice est, de façon significative, inférieure à leur coût historique.

Les titres font l'objet d'une évaluation à partir de la valeur d'utilité qu'ils représentent ainsi que sur la base de leurs perspectives de rentabilité. Cette règle s'applique pour l'ensemble des titres à l'exception de ceux acquis au cours de l'exercice.

La société POUJOLAT UK Ltd a stabilisé son chiffre d'affaires à euros constants malgré un marché très concurrentiel. La livre sterling a perdu 14 % de sa valeur en 2008 mais la structure a maintenu un résultat positif et continue de gagner des parts de marché.

La société POUJOLAT Sp. z o.o. a réalisé, à taux de change comparable, une activité légèrement supérieure à celle enregistrée en 2007. Cependant, l'impact de la variation des taux de change entre les deux exercices a généré une charge financière de 290 milliers d'euros et a contribué à une présentation négative du résultat.

La société POUJOLAT BACA a connu une progression de son activité très encourageante. Néanmoins, la parité euro/livre turque s'est dégradée sur l'exercice et justifie les deux tiers de la perte comptable de 2008.

La société POUJOLAT Srl a réalisé, au cours de l'année 2008, une progression de 21 % de son chiffre d'affaires. Cette progression ne suffit cependant pas à amortir les dépenses de fonctionnement. Aussi, il a été décidé de se rapprocher d'un partenaire local spécialisé dans la fourniture de conduits de raccordement. Ce partenariat doit nous permettre de poursuivre notre développement sur le territoire italien.  
Les titres font l'objet d'une provision à 100 % au 31 décembre 2008.

La société QUALITY BÛCHES a dégagé un résultat bénéficiaire de 5 k€. Le chiffre d'affaires est cependant insuffisant pour absorber les charges fixes et dégager un résultat satisfaisant. La situation nette étant toujours négative, la dépréciation des titres à hauteur de 100 % est maintenue au 31 décembre 2008.

### **(3) CRÉANCES RATTACHÉES AUX PARTICIPATIONS**

Les créances rattachées aux participations ont été portées en immobilisations financières pour la partie supérieure à 60 jours, soit 1 077 milliers d'euros, et en comptes clients pour la part inférieure à 60 jours soit 2 740 milliers d'euros.

Les autres créances rattachées s'élèvent à 1 890 milliers d'euros.

### **(4) AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**

Par autorisation de l'assemblée générale ordinaire du 27 décembre 1999, la Société a mis en œuvre un programme de rachat d'actions.

#### **Nombre d'actions :**

A l'ouverture.....	8 602
Augmentation.....	-
Réduction.....	-
A la clôture.....	8 602

Elles figurent à l'actif du bilan pour un montant de 224 milliers d'euros au 31 décembre 2008, pour un cours moyen de 26,07 euros par action. A la clôture de l'exercice, le cours de l'action était de 67 euros.

### **(5) STOCKS**

Les matières et marchandises ont été évaluées au coût moyen pondéré trimestriel. Les produits finis et en-cours de production ont été évalués sur la base d'un coût complet. Cette valeur est plafonnée, en tout état de cause, au prix de vente net déduction faite des frais de commercialisation et du résultat brut.

Une provision est constituée lorsque, à la clôture, la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les dépréciations ainsi calculées entraînent au 31 décembre 2008 une dotation de 307 milliers d'euros et une reprise de 48 milliers d'euros.

## (6) CRÉANCES ET DETTES

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances et les dettes libellées en monnaies étrangères ont été valorisées au cours de change du 31 décembre 2008. Les écarts de conversion actif ont donné lieu à une provision pour perte de change.

## (7) FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche et de développement concernent les conduits métalliques et sont pris en charge sur l'exercice au cours duquel les dépenses sont engagées. Pour l'exercice 2008, elles s'élèvent à 682 milliers d'euros.

## (8) PRODUCTION D'IMMOBILISATIONS

La production d'immobilisations est de 603 milliers d'euros pour cet exercice et concerne plusieurs projets tels que des matériels industriels, informatiques....

Elle est valorisée par addition des coûts d'achat et de main - d'oeuvre, ce dernier étant majoré d'un coefficient de frais généraux. Les coûts d'achat représentent 541 milliers d'euros et se positionnent en « Achats de matières premières et autres approvisionnements ».

## III - TITRES COMPOSANT LE CAPITAL

### Catégorie des Titres : Actions

(En euros)	Nombre de Titres	Valeur nominale	Montant
À l'ouverture	489 750	24,50	12 000 000
Émis	-	-	-
Remboursés	-	-	-
À la clôture	489 750	24,50	12 000 000

## IV – VENTILATION DE L'EFFECTIF

au 31 décembre 2008

Cadres et assimilés .....	59
Employés .....	86
Ouvriers .....	364
Représentants.....	50
Techniciens et maîtrise.....	48
<b>TOTAL .....</b>	<b>607</b>

## V – RÉMUNÉRATIONS ACCORDÉES AUX ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION (En milliers d'euros)

Pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2008, la répartition est la suivante :

Organe de surveillance.....	93
Organe de direction .....	440

## VI – INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE

Elles sont évaluées conformément aux dispositions de la convention collective de la métallurgie des Deux-Sèvres et, le cas échéant, conformément à la convention collective des VRP. L'estimation de l'engagement prend en compte les modalités suivantes :

- Personnel concerné.....ensemble des salariés
- Méthode de calcul utilisée ..... prospective
- Méthode d'amortissement ..... amortissement des droits acquis sur la durée résiduelle
- Mode de départ à la retraite ..... à l'initiative du salarié
- Âge de départ ..... 65 ans
- Taux de turn-over ..... 2 %
- Taux de progression des salaires .... 2,5 %
- Taux d'évolution estimé du PASS .... 2 %
- Taux moyen de charges sociales ..... 45 %
- Table de mortalité : ..... TH-00-02 pour les hommes  
..... TF-00-02 pour les femmes

La dette actuarielle s'élève à 809 milliers d'euros au 31 décembre 2008. Les indemnités de fin de carrière ont diminué par rapport à 2007 de 20 milliers d'euros.

## VII – CONTRIBUTION AMIANTE

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2009 du 17 décembre 2008 a supprimé, dès 2008, la contribution « préretraite amiante » à laquelle notre société était soumise depuis 2004. Par conséquent, aucun engagement n'est à mentionner.

## VIII – DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION

Conformément aux dispositions de la Loi n<sup>o</sup>2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle, les entités françaises du Groupe accordent à leurs salariés un droit individuel de formation d'une durée de vingt heures minimum par année civile cumulable sur une durée maximale de six ans.

Au terme de ce délai et à défaut de son utilisation, l'ensemble des droits restera plafonné à cent-vingt heures.

Aucune charge n'a été comptabilisée dans les résultats de 2008 et des exercices précédents, en application de l'avis n<sup>o</sup>2004-F du 13 octobre 2004 du Comité d'Urgence du Conseil National de la Comptabilité.

Le nombre d'heures de droit individuel à la formation s'élève à 41 772 heures au 31 décembre 2008.

## IX - ENGAGEMENTS HORS BILAN (En milliers d'euros)

**Dettes de la société garanties par des sûretés réelles ..... 4 752**

**Cautions données pour le compte de sociétés liées ..... 3 265**

**Engagement au titre des contrats de locations            1 021**

dont à moins de un an ..... 617

à plus de un an ..... 404

## X – RÉSULTAT FINANCIER (En milliers d'euros)

Il se décompose de la façon suivante :

	<b>Charges</b>	<b>Produits</b>
Provision pour perte de change	290	-
Dépréciation de titres	3	-
Dépréciation de comptes courants	481	-
Dépréciation d'éléments financiers	100	-
Intérêts et assimilés	1 370	524
Différence de change	283	19
<b>TOTAL</b>	<b>2 527</b>	<b>543</b>

## XI – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (En milliers d'euros)

Il se décompose de la façon suivante :

	<b>Charges</b>	<b>Produits</b>
Opérations sur éléments d'actifs	73	54
Abandon de créances consenti :		
POUJOLAT Sp. z o.o.	300	-
Amortissements dérogatoires	421	223
Dommages et intérêts licenciement	31	-
Produit sur exercices antérieurs	-	190
Divers	2	1
<b>TOTAL</b>	<b>827</b>	<b>468</b>

## XII- IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (En milliers d'euros)

La société a opté pour le régime d'intégration fiscale. Le périmètre à la clôture de l'exercice est composé par :

### **Société ..... Date d'entrée dans le périmètre**

POUJOLAT S.A. (Société mère) ..... 01 janvier 1998

S.A.S. WESTAFLEX BÂTIMENT..... 01 janvier 1998

S.A.S. TÔLERIE FOREZIENNE ..... 01 janvier 1998

S.A. BEIRENS ..... 01 janvier 2002

La convention d'intégration fiscale précise que chaque société supportera la charge d'impôt sur les bénéfices qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale (principe de la neutralité).

Répartition du montant global de l'impôt sur les bénéfices

	<b>Brut</b>	<b>IS</b>	<b>Net</b>
Résultat courant avant impôt	8 753	2 844	5 909
Résultat exceptionnel	(358)	(172)	(186)
Participation des salariés aux résultats	(709)	(211)	(498)
Impact intégration fiscale		151	(151)
<b>Résultat net</b>	<b>7 686</b>	<b>2 612</b>	<b>5 074</b>

Au titre de l'exercice 2008, la décomposition de l'impôt sur les bénéfices est la suivante :

<b>Société</b>	<b>Charges</b>	<b>Produits</b>
POUJOLAT S.A. (Société mère)	2 459	-
S.A.S. WESTAFLEX BÂTIMENT	295	295
S.A.S. TÔLERIE FOREZIENNE	333	333
S.A. BEIRENS	308	189
Autres impôts (*)	34	-
<b>TOTAL</b>	<b>3 429</b>	<b>817</b>

(\*) au titre de revenus immobiliers hors France.

### XIII – AUTRES INFORMATIONS (En milliers d'euros)

• **Produits à recevoir** ..... **Montant**

**Créances rattachées à des participations**

Intérêts sur créances ..... 10

**Clients et comptes rattachés**

Clients, factures à établir ..... 75

**Autres créances**

Fournisseurs, avoirs à recevoir ..... 86

Autres produits à recevoir ..... 340

**Subventions** ..... 44

• **Charges à payer** ..... **Montant**

**Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédits**

Intérêts courus ..... 102

Emprunts et dettes financières diverses ..... 71

**Dettes fournisseurs et comptes rattachés**

Fournisseurs, factures non parvenues ..... 5 654

**Dettes fiscales et sociales**

Provision sur congés payés ..... 1 870

Provision sur participation ..... 709

Autres salaires et charges à payer ..... 1 961

État, charges à payer ..... 646

**Autres dettes**

Clients, avoirs à établir ..... 177

Autres charges à payer ..... 0

• **Transferts de charges** ..... **Montant**

Ils figurent pour un montant de 714 milliers d'euros et concernent principalement :

**Indemnités sociales et d'assurances** ..... **322**

**Remboursements de formations** ..... **179**

**Remboursements SFAC** ..... **106**

**Divers** ..... **107**

• **Informations sectorielles..... Montant**

La répartition du chiffre d'affaires par zone géographique est la suivante :

France .....	<b>97 473</b>
Export.....	<b>7 344</b>
<b>TOTAL.....</b>	<b>104 817</b>

• **Informations environnementales**

La Société est soumise à un contrôle rigoureux de ses installations industrielles qui aboutit à la délivrance d'une autorisation d'exploiter. L'activité de la Société génère de faibles impacts sur l'environnement et toutes les mesures sont prises afin d'en assurer une préservation optimale.

Au titre de l'exercice 2008 les dépenses suivantes ont été engagées:

(En milliers d'euros)	<b>Charges</b>	<b>Dépenses capitalisées</b>	<b>Total</b>
Enlèvement et retraitement des déchets	212	-	212
Analyses sur les rejets d'eaux et atmosphériques	1	-	1
<b>TOTAL</b>	<b>213</b>	<b>-</b>	<b>213</b>

La société poursuit la mise en place d'une démarche environnementale afin de maîtriser et limiter ses rejets et ses déchets. Dans un souci de réduire l'impact de l'activité de l'entreprise sur l'environnement, la société recherche des systèmes pour la réduction des pollutions par la combustion.

Par ailleurs, Poujolat a renouvelé sa certification 14001 : 2004 suite à l'inspection d'un organisme certificateur en novembre 2008. Cela signifie que le site de Saint-Symphorien (79) respecte les conditions suivantes :

- La Société satisfait aux exigences françaises et européennes en matière de préservation de l'environnement et ses infrastructures et activités respectent ces exigences.
- La Société met en oeuvre une politique visant à réduire ses impacts sur l'environnement (politique de gain énergétique, réduction de déchets et rejets, procédés écologiques).
- La Société s'assure en permanence du respect des contraintes réglementaires et met en place des procédures de prévention de la pollution.
- La Société met en place un suivi vis-à-vis de ses fournisseurs sur l'aspect environnemental.

• **Informations complémentaires**

Un contentieux social est né en juillet 2008.

Compte tenu des informations détenues, une provision a été constituée au 31 décembre 2008.

**XIV – ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS**

Aucun événement important n'est intervenu depuis la date de clôture de l'exercice.

## IMMOBILISATIONS (En milliers d'euros)

	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions, créations	Diminutions par virements de poste à poste	Cessions, mises hors service	Valeur brute en fin de l'exercice
Frais d'établissement	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	1 693	449	-	90	2 052
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>1 693</b>	<b>449</b>	<b>-</b>	<b>90</b>	<b>2 052</b>
Terrains	2 399	390	-	-	2 789
Constructions sur sol propre	15 698	123	-	18	15 802
Installations générales, agenc., aménag.	3 477	78	-	-	3 555
Installations techniques, matériels et outillages industriels	20 342	2 833	-	105	23 070
Matériel de transport	203	100	-	92	211
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 886	193	-	20	2 059
Immobilisations corporelles en cours	909	343	907	-	345
Avances et acomptes	322	87	322	-	87
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>45 235</b>	<b>4 148</b>	<b>1 229</b>	<b>235</b>	<b>47 919</b>
Participations	12 765	-	-	295	12 470
Autres titres immobilisés	5	1	-	-	6
Prêts et autres immobilisations financières	245	13	-	14	244
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>13 014</b>	<b>14</b>	<b>-</b>	<b>309</b>	<b>12 719</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>59 943</b>	<b>4 610</b>	<b>1 229</b>	<b>634</b>	<b>62 691</b>

Les acquisitions de l'exercice portent notamment sur la mise en place de nouveaux outils de production, ainsi que sur l'acquisition d'un ensemble immobilier à proximité de Lyon. Ce bâtiment est utilisé comme Relais Service par la société WESTAFLEX BATIMENT.

## ÉTAT DES STOCKS (En milliers d'euros)

Valeur comptable globale des stocks et valeur comptable par catégories appropriées à l'entité avec le montant des dépréciations par catégorie :

Natures	Valeurs brutes	Provision		Provision		Montants nets
	31/12/2008	début exercice	Dotation	Reprise	fin exercice	31/12/2008
Matières Premières	6 280	5	6	-	11	6 269
Produits en-cours	3 188	-	1	-	1	3 187
Produits Finis	4 849	171	274	38	407	4 441
Stocks dépôts Mager	3	-	-	-	-	3
Stocks Négoce	3 327	254	25	10	270	3 057
<b>TOTAUX</b>	<b>17 646</b>	<b>431</b>	<b>306</b>	<b>48</b>	<b>689</b>	<b>16 957</b>

**ÉTAT DES CRÉANCES** (En milliers d'euros)

	<b>Montant brut</b>	<b>À 1 an au plus</b>	<b>À plus d'1 an</b>
<b>De l'actif immobilisé</b>			
Créances rattachées à des participations	1 077	1 077	-
Prêts (1)	4	4	-
Autres immobilisations financières	240	-	240
<b>De l'actif circulant</b>			
Clients douteux ou litigieux	126	126	-
Autres créances clients	34 274	34 274	-
Personnel et comptes rattachés	67	67	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	195	195	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	1 231	1 231	-
Divers collectivité publiques	46	46	-
Groupe et associés	2 062	2 062	-
Débiteurs divers	226	226	-
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>573</b>	<b>573</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>40 120</b>	<b>39 880</b>	<b>240</b>
(1) Prêts accordés .....	13		
Remboursements obtenus .....	13		

**PROVISIONS INSCRITES AU BILAN** (En milliers d'euros)

	<b>Montant au début de l'exercice</b>	<b>Augmentations dotations de l'exercice</b>	<b>Diminutions reprises sur l'exercice</b>	<b>Montant à la fin de l'exercice</b>
<b>Provisions réglementées</b>				
Provisions pour hausse des prix	-	-	-	-
Amortissements dérogatoires	2 845	421	223	3 042
Autres provisions réglementées	-	-	-	-
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Provisions pour litiges	-	-	-	-
Provisions pour pertes de change	100	290	-	390
Autres provisions pour risques et charges	40	300	40	300
<b>Provisions pour dépréciation</b>				
Sur immobilisations financières	1 257	3	-	1 260
Sur stocks et en-cours	431	306	48	689
Sur comptes clients	2	274	2	274
<b>Autres provisions pour dépréciation</b>	<b>318</b>	<b>481</b>	<b>-</b>	<b>799</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 992</b>	<b>2 076</b>	<b>313</b>	<b>6 755</b>
<b>Dotations et reprises</b>				
D'exploitation	-	781	90	-
Financières	-	874	-	-
Exceptionnelles	-	421	223	-

ÉTAT DES DETTES (En milliers d'euros)

	Montant Brut	À 1 an au plus	De 1 an à 5 ans	À plus de 5 ans
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>				
• à 1 an maximum à l'origine	5 688	5 688	-	-
• à plus de 1 an à l'origine (1)	19 778	4 446	11 701	3 630
<b>Emprunts et dettes financières divers (1)(2)</b>	973	75	898	-
<b>Fournisseurs et comptes rattachés</b>	13 171	13 171	-	-
<b>Personnel et comptes rattachés</b>	4 062	4 062	-	-
<b>Sécurité sociale et organismes sociaux</b>	2 027	2 027	-	-
<b>État : impôts sur les bénéfiques</b>	690	690	-	-
<b>État : taxe sur la valeur ajoutée</b>	917	917	-	-
<b>État : autres impôts, taxes et assimilés</b>	687	687	-	-
<b>Dettes sur immo. et comptes rattachés</b>	583	583	-	-
<b>Groupe et associés (2)</b>	1 519	1 519	-	-
<b>Autres dettes</b>	177	177	-	-
<b>Produits constatés d'avance</b>	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>50 274</b>	<b>34 045</b>	<b>12 599</b>	<b>3 630</b>

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice ..... 4 750  
 Emprunts remboursés en cours d'exercice .. 4 532

(2) Montant des divers emprunts et dettes  
 contractés auprès des associés personnes physiques 46

ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES (En milliers d'euros)

**Postes**

Participations .....	11 327
Créances rattachées à des participations .....	1 077
Créances clients et comptes rattachés.....	2 740
Autres créances .....	1 890
Comptes fournisseurs et comptes rattachés .....	3 020
Autres dettes.....	1 471
Autres produits financiers .....	83
Charges financières .....	41
Charges exceptionnelles .....	300

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (En milliers d'euros)

<b>Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice.....</b>	<b>35 847</b>
Distribution de dividendes.....	(881)
Dividendes sur propres actions .....	15
Amortissement des frais d'augmentation de capital par prélèvement sur prime d'émission.....	-
Quote-part de subvention virée au résultat .....	-
Provisions réglementées .....	197
Résultat net comptable de l'exercice .....	5 074
<b>Capitaux propres à la clôture de l'exercice .....</b>	<b>40 253</b>

**TABLEAU DE FINANCEMENT** (En milliers d'euros)

	2008	2007
<b>Emplois</b>		
Distributions mises en paiement au cours de l'exercice	866	731
Acquisitions :		
• D'immobilisations incorporelles	359	163
• D'immobilisations corporelles	3 012	4 796
• D'immobilisations financières	-	382
Diminution des dettes financières à plus d'un an	4 532	4 251
Réduction des fonds propres et comptes courants	-	675
<b>TOTAL EMPLOIS</b>	<b>8 769</b>	<b>10 998</b>
<b>Ressources</b>		
Capacité d'autofinancement nette	10 527	7 944
Cessions :		
• D'immobilisations incorporelles	-	-
• D'immobilisations corporelles	54	16
• Ou réductions d'immobilisations financières	295	8
Augmentation nette des capitaux propres	-	-
Apport en fonds propres et comptes courants	930	-
Augmentation des dettes financières à plus d'un an	4 533	6 210
<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>16 339</b>	<b>14 178</b>
<b>VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL</b>	<b>7 570</b>	<b>3 180</b>

(En milliers d'euros)	2008		2007	
	Dégagement	Besoins	Dégagement	Besoins
<b>Variation des actifs</b>				
Stocks et en-cours	1 102	-	-	2 825
Avances et acomptes versés sur commandes	1	-	-	-
Comptes clients et comptes rattachés		3 667	-	3 401
Autres créances	179	-	-	321
Comptes de régularisation	-	375	-	54
<b>Variation des dettes</b>				
Avances et acomptes reçus sur commandes	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	888	-	1 388	-
Dettes fiscales et sociales	1 396	-	-	71
Autres dettes	-	96	210	-
Comptes de régularisation	-	-	-	-
<b>TOTAUX</b>	<b>3 566</b>	<b>4 139</b>	<b>1 598</b>	<b>6 672</b>
<b>I – BESOINS EN FONDS DE ROULEMENT</b>	-	<b>573</b>	-	<b>5 074</b>
<b>II - VARIATION NETTE TRESORERIE</b>	-	<b>6 997</b>	<b>1 894</b>	-
<b>VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL</b>	-	-	<b>7 570</b>	<b>- 3 180</b>

**SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION (En milliers d'euros)**

<b>Rubriques</b>	<b>31/12/2008</b>	<b>%</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>%</b>
Ventes de marchandises	22 678	100	18 786	100
- Coût d'achat des marchandises	16 339	72	13 851	74
<b>MARGE COMMERCIALE</b>	<b>6 340</b>	<b>28</b>	<b>4 935</b>	<b>26</b>
Production vendue	82 139	78	71 160	78
+ Production stockée	235	-	687	1
- Destockage de production	850	1	-	-
+ Production immobilisée	603	-	1 127	1
<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>	<b>82 128</b>	<b>78</b>	<b>72 974</b>	<b>80</b>
<b>PRODUCTION + VENTES</b>	<b>104 806</b>	<b>100</b>	<b>91 760</b>	<b>100</b>
- Coût d'achat des marchandises	16 339	16	13 851	15
- Consommation en provenance de tiers	46 113	44	41 402	45
<b>VALEUR AJOUTEE</b>	<b>42 355</b>	<b>40</b>	<b>36 507</b>	<b>40</b>
+ Subventions d'exploitation	39	-	29	-
- Impôts et taxes	2 003	2	1 764	2
- Charges de personnel	25 881	25	23 321	25
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>14 510</b>	<b>14</b>	<b>11 450</b>	<b>12</b>
+ Reprises, transfert charges	804	1	765	1
+ Autres produits	2	-	20	-
- DAP, dépréciations, provisions	4 452	4	3 270	4
- Autres charges	126	-	109	-
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>10 738</b>	<b>10</b>	<b>8 857</b>	<b>10</b>
+ Quote part opérations en commun	-	-	-	-
+ Produits financiers	543	1	549	1
- Quote part opérations en commun	-	-	-	-
- Charges financières	2 527	2	2 050	2
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>	<b>8 753</b>	<b>8</b>	<b>7 356</b>	<b>8</b>
Produits exceptionnels	468	-	770	1
- Charges exceptionnelles	827	1	1 038	1
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(358)</b>	<b>-</b>	<b>(269)</b>	<b>-</b>
- Participation des salariés	709	1	613	1
- Impôt sur les bénéfices	2 612	2	2 304	3
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>5 074</b>	<b>5</b>	<b>4 170</b>	<b>5</b>
Produits cessions éléments actif	54	-	16	-
- Valeur comptable éléments cédés	73	-	28	-
<b>PLUS/MOINS VALUES SUR CESSIONS</b>	<b>(19)</b>	<b>-</b>	<b>(13)</b>	<b>-</b>

**INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIÈRES** au 31 décembre 2008  
(En euros)

<b>TITRES DE PARTICIPATION</b>	<b>Valeur Nette Comptable</b>	<b>Valeur de Marché</b>
<b>Sociétés françaises</b>		
• S.A.S. TÔLERIE FOREZIEENNE	1 449 891	-
• S.A.S. WESTAFLEX BÂTIMENT	2 510 924	-
• S.A. BEIRENS	3 635 964	-
• S.A.S. EURO ENERGIES	94 000	-
• S.A.R.L. QUALITY BÛCHES	-	-
• S.A. LES BOIS CHAUDS DU BERRY	8 010	-
<b>Sociétés étrangères</b>		
• S.A. POUJOULAT (Belgique)	824 169	-
• POUJOULAT BV (Pays-Bas)	9 180	-
• POUJOULAT Srl (Italie)	-	-
• POUJOULAT UK Ltd (Royaume-Uni)	415 300	-
• POUJOULAT Sp z o.o. (Pologne)	1 128 456	-
• POUJOULAT BACA (Turquie)	57 231	-
<b>AUTRES TITRES</b>		
Actions propres	224 265	580 119

**D. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS** au 31 décembre 2008

(En euros)	Capital (1)	Réserves et report avant affectation des résultats	Capitaux propres (1) + (2)	Quote part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêt et avance consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la Société mère au cours de l'exercice
		Taux de clôture			Brute	Nette			Taux moyen	Taux de clôture	
Taux de conversion utilisé	Taux historique	Taux de clôture	Taux de clôture								
<b>1 – Filiales</b>											
S.A. POUJOULAT (Belgique)	1 325 000	99 864	1 424 864	62,22	824 169	824 169	-	-	61 930	12 282	-
POUJOULAT BV (Pays-Bas)	18 151	369 414	387 565	80,00	9 180	9 180	50 474	-	1 538 050	86 146	-
POUJOULAT Srl (Italie)	100 000	(385 848)	(285 848)	100,00	1 203 225	-	652 226	-	636 585	(391 581)	-
POUJOULAT UK Ltd (Royaume-Uni)	422 917	(383 658)	39 259	98,74	415 300	415 300	813 211	-	3 572 064	14 466	-
S.A.S. TÔLERIE FOREZIENNE (France)	301 500	4 395 011	4 696 511	99,99	1 449 891	1 449 891	-	-	8 040 470	640 458	-
S.A.S. WESTAFLEX BÂTIMENT (France)	1 350 000	3 867 542	5 217 542	99,62	2 510 924	2 510 924	-	-	17 163 961	558 076	-
S.A. BEIRENS (France)	1 500 000	1 564 073	3 064 073	99,99	3 635 964	3 635 964	201 896	1 944 898	15 651 439	558 822	-
POUJOULAT Sp. z o.o. (Pologne)	1 141 598	(726 000)	415 598	99,99	1 128 456	1 128 456	531 242	920 000	1 722 848	(271 650)	-
POUJOULAT BACA (Turquie)	114 462	(245 510)	(131 048)	50,00	57 231	57 231	219 350	400 000	566 188	(169 479)	-
<b>2 - Participations</b>											
S.A.R.L. QUALITY BÛCHES	38 000	(152 434)	(114 434)	25,00	57 000	-	172 000	-	273 338	4 746	-
S.A.S. EURO ENERGIES (*)	200 000	(130 883)	69 117	47,00	94 000	94 000	-	-	3 906 447	(130 883)	-

**Rappel des cours de change au 31 décembre 2008 pour les pays hors zone euro :**

Royaume-Uni : 1 GBP = 1,05 euro

Pologne : 1 PLN = 0,241 euro

Turquie : 1 TRY = 0,456 euro

(\*) Euro Energies a clôturé son premier exercice d'une durée de 20 mois.

**Rapport du conseil de surveillance  
à l'assemblée générale mixte ordinaire annuelle et extraordinaire du 19 juin 2009**

Mesdames, Messieurs,

Le directoire de notre Société vous a convoqués à une assemblée générale mixte ordinaire annuelle et extraordinaire, conformément à la loi et aux statuts, afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2008, et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice et l'affectation du résultat.

Nous vous rappelons que, conformément à l'article L. 225-68 du Code de commerce, le conseil de surveillance doit présenter à l'assemblée générale ordinaire annuelle ses observations sur le rapport de gestion du directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Nous vous précisons que le directoire a communiqué au conseil de surveillance les comptes annuels, les comptes consolidés et le rapport de gestion dans les trois mois de la clôture de l'exercice.

Après avoir vérifié et contrôlé les éléments communiqués par le directoire, nous estimons que ces documents ne donnent lieu à aucune observation particulière.

Nous espérons que l'ensemble des propositions que vous a faites le directoire dans son rapport recevra votre agrément, et que vous voudrez bien adopter les résolutions du ressort de l'assemblée générale ordinaire annuelle.

Fait à GRANZAY GRIPT

Le 15 avril 2009

Le conseil de surveillance

**Rapport spécial du président du conseil de surveillance  
SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE  
(ARTICLE L. 225-68 DU CODE DE COMMERCE)**

Mesdames, Messieurs,

En complément du rapport établi par notre conseil de surveillance, nous vous rendons compte, dans le présent rapport spécial, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

**I - PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL**

**1.1 Composition du conseil**

Le conseil de surveillance est composé, à ce jour, de quatre membres, nommés le 30 juin 2006 pour six ans.

**1.2 Organisation des travaux du conseil**

Le président organise les travaux du conseil dont le fonctionnement n'est pas régi par un règlement intérieur.

Le conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

**1.3 Convocations au conseil, fréquence des réunions et participation**

Les membres du conseil de surveillance sont convoqués par le président.

Conformément à l'article L. 225-238 du Code de commerce, les commissaires aux comptes sont convoqués à toutes les séances du conseil de surveillance qui examinent ou arrêtent les comptes annuels ou intermédiaires.

Au cours de l'exercice écoulé, notre conseil s'est réuni sept fois.

L'agenda des réunions du conseil a été le suivant :

**Conseil de surveillance du 18 janvier 2008 à La Pierrailleuse RN 138 – 79360 GRANZAY GRIPT**

Étaient présents :

- Monsieur Yves COIRIER
  - Monsieur Jean MENUT
  - Monsieur Michel CAMP
  - Monsieur Louis DEPARIS
  
  - Madame Chantal MARQUIS
  - Monsieur Fabrice BONNETON
- Délégués du comité d'entreprise

ORDRE DU JOUR :

- Examen du rapport trimestriel d'activité établi par le directoire,
- Convention avec la société STAGE,
- Rémunération du président et vice-président du conseil de surveillance,
- Questions diverses.

**Conseil de surveillance du 18 avril 2008 à 14 heures 30 à La Pierrailleuse RN 138 – 79360 GRANZAY GRIPT**

Étaient présents :

- Monsieur Yves COIRIER
- Monsieur Jean MENUT
- Monsieur Michel CAMP
- Monsieur Louis DEPARIS

- Monsieur Philippe ROUSSEAU
- Monsieur Fabrice BONNETON

Délégués du comité d'entreprise

- Monsieur Jean-Yves BILLON et la société GROUPE Y AUDIT ET CONSEIL, commissaires aux comptes titulaires.

ORDRE DU JOUR :

- Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2007,
- Examen du rapport de gestion du directoire,
- Préparation du rapport contenant les observations du conseil.

**Conseil de surveillance du 18 avril 2008 à 16 heures à La Pierrailleuse RN 138 – 79360 GRANZAY GRIPT**

Étaient présents :

- Monsieur Yves COIRIER
- Monsieur Jean MENUT
- Monsieur Michel CAMP
- Monsieur Louis DEPARIS

- Monsieur Philippe ROUSSEAU
- Monsieur Fabrice BONNETON

Délégués du comité d'entreprise

ORDRE DU JOUR :

- Examen du rapport trimestriel d'activité établi par le directoire,
- Rémunération du président du directoire,
- Garanties au profit de filiales,
- Questions diverses

**Conseil de surveillance du 11 juillet 2008 Parc d'Activités Economiques Les Pierrailleuses – 79360 GRANZAY GRIPT**

Étaient présents :

- Monsieur Yves COIRIER
- Monsieur Michel CAMP
- Monsieur Jean MENUT

- Les membres du comité d'entreprise

Était excusé absent :

- Monsieur Louis DEPARIS

ORDRE DU JOUR :

- Examen du rapport trimestriel d'activité établi par le directoire,
- Répartition des jetons de présence,
- Questions diverses.

**Conseil de surveillance du 11 septembre 2008 7, rue Roy 75008 PARIS**

Étaient présents :

- Monsieur Yves COIRIER
- Monsieur Jean MENUT
- Monsieur Michel CAMP
- Monsieur Louis DEPARIS

- Les membres du comité d'entreprise
- Monsieur Jean-Yves BILLON et la Société GROUPE Y AUDIT ET CONSEIL, commissaires aux comptes titulaires.

ORDRE DU JOUR :

- Examen du rapport portant sur les résultats du premier semestre 2008 établi par le directoire,
- Questions diverses

**Conseil de Surveillance du 21 octobre 2008 Parc d'Activités Economiques Les Pierrailleuses – 79360 GRANZAY GRIPT**

Étaient présents :

- Monsieur Yves COIRIER
- Monsieur Michel CAMP
- Monsieur Louis DEPARIS
- Monsieur Jean MENUT

- Les membres du comité d'entreprise

ORDRE DU JOUR :

- Examen du rapport du directoire portant sur :
- L'activité du 3<sup>ème</sup> trimestre 2008
- Perspectives du 4<sup>ème</sup> trimestre 2008
- Projets
- Bail commercial avec la société WESTAFLEX BATIMENT

**Conseil de surveillance du 17 décembre 2008 Parc d'Activités Economiques Les Pierrailleuses – 79360 GRANZAY GRIPT**

Étaient présents :

- Monsieur Yves COIRIER
- Monsieur Michel CAMP
- Monsieur Jean MENUT
- Monsieur Louis DEPARIS

- Monsieur Philippe ROUSSEAU
- Monsieur Fabrice BONNETON

Délégués du comité d'entreprise

ORDRE DU JOUR :

- Abandon de créances et renonciation à la rémunération des avances de trésorerie au profit de certaines filiales,
- Questions diverses.

**1.4 Information des membres du conseil.**

Les membres du conseil reçoivent tous les documents et informations nécessaires à leur mission. Ils reçoivent aussi régulièrement toutes les informations importantes concernant la Société.

**1.5 Tenue des réunions et décisions adoptées.**

A l'issue de chaque réunion, un procès-verbal est établi par le secrétaire nommé par le conseil puis arrêté par le président, qui le soumet à l'approbation du conseil lors de la réunion suivante. Les procès-verbaux sont retranscrits dans le registre des procès-verbaux après signature du président et d'un membre du conseil.

## II - PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Le conseil indique qu'il ne lui apparaît pas souhaitable pour la Société de choisir le Code de gouvernement d'entreprise AFEP MEDEF publié en décembre 2008 comme code de référence pour les raisons exposées dans ce rapport et qu'il n'existe à sa connaissance aucun autre Code de référence établi par des associations professionnelles représentatives à ce jour.

La société POUJOLAT évolue dans un environnement normatif fort et est certifiée ISO 9001 « qualité » et ISO 14001 « environnement ». La totalité des produits est titulaire du marquage CE permettant leur libre circulation en Europe. En outre, nos fabrications bénéficient du label « CERIC tested » ainsi que d'une norme complémentaire selon leur pays de destination (NF-France, AEAI-CH, ATG-Belgique, GOST-Russie).

Nous nous sommes assuré que la Société avait intégré les processus de contrôle interne aux outils de gestion quotidienne et stratégique que sont :

- Le système d'information intégré,
- les procédures écrites,
- le système comptable,
- les outils de suivi de l'activité et des résultats,
- le système de management de la qualité.

Le système d'information intégré chaîne automatiquement les éléments suivants :

- devis,
- commandes clients et fournisseurs,
- stocks,
- réceptions et expéditions,
- facturation,
- comptabilisation,
- paiements.

L'intégration de ces différents processus permet d'éviter les ressaisies et limite le risque d'erreur. La Société développe son système d'information selon ses besoins spécifiques de contrôle interne. Par exemple, les ventes et les achats sont transférés informatiquement du système d'information dans le système comptable à l'aide d'interfaces sécurisées et des codes barres sont utilisés pour les inventaires.

La Société a mis en place des procédures formalisées pour les points clés en matière d'incidence financière et comptable : achats, paiements, trésorerie et inventaire des stocks. En particulier, concernant les risques d'erreur et de fraude, la société POUJOLAT a mis en place une séparation des fonctions.

En matière de paiements, il existe une procédure de double signature des personnes disposant d'une délégation de pouvoir.

La Société a mis en place un processus d'élaboration de l'information comptable qui vise à respecter les règles comptables en matière d'exhaustivité, de sincérité et de fidélité. En outre, le plan comptable des filiales a été adapté afin de le rendre homogène avec celui de la société « consolidante ».

La Société a mis en place des outils de suivi de l'activité et des indicateurs sur les points jugés importants.

Le « reporting » budgétaire nous permet à court et à moyen terme de gérer et de contrôler l'évolution des résultats. Le suivi budgétaire est assuré selon la méthode des coûts directs. Il est appliqué à toutes les sociétés consolidées.

En 2008, la société POUJOLAT a poursuivi son investissement dans les systèmes d'information axés sur le contrôle interne. Citons par exemple, l'outil collaboratif « Intra-know » utilisé dans le processus d'amélioration de la qualité des produits.

Enfin, les états financiers consolidés sont établis en conformité avec les normes IFRS applicables au 31 décembre 2008.

Fait à GRANZAY GRIPT

Le 15 avril 2009

Yves COIRIER

Le président du conseil de surveillance

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société POUJOULAT, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note I paragraphe 29 et la note III de l'annexe concernant l'information relative à l'application anticipée de la norme IFRS 8 « secteurs opérationnels ».

### **II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

#### **CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE**

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par le Groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

La note I paragraphe (29) de l'annexe expose le changement de méthode comptable intervenu au cours de l'exercice suite à l'application anticipée de la norme IFRS 8 « secteurs opérationnels » et la note III de l'annexe expose le changement de présentation du compte de résultat consolidé.

Conformément à la norme IAS 8, l'information comparative relative à l'exercice clos le 31 décembre 2007, présentée dans les comptes consolidés, a été retraitée pour prendre en considération de manière rétrospective l'application de la norme IFRS 8 et de changement de présentation du compte de résultat. En conséquence, l'information comparative diffère des comptes consolidés publiés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivi par votre société, nous avons examiné le correct retraitement des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007 et l'information donnée à ce titre dans les notes I et III de l'annexe.

## ESTIMATIONS COMPTABLES

- Au 31 décembre 2008, le Groupe a constaté comptablement la reprise de son engagement au titre de la contribution dont elle était redevable jusqu'au 31 décembre 2007 pour les salariés admis au régime de la pré-retraite amiante, la contribution pour les salariés admis au bénéfice de la préretraite amiante étant supprimée pour être remplacée par une augmentation de la dotation de la branche accident de travail et maladies professionnelles financée par une majoration des cotisations de l'ensemble des employeurs. Les cotisations seront appelées sur la base des salaires versés en 2009 et les années ultérieures.
- L'annexe des comptes précise les modalités d'évaluation des stocks de matières et marchandises, des en-cours de production et produits finis ; nous avons procédé à l'appréciation de la méthodologie retenue par le Groupe et avons vérifié par sondages, sa correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III - VERIFICATION SPECIFIQUE**

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les Sables d'Olonne et Niort, le 16 avril 2009

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Jean-Yves BILLON

GROUPE Y Audit  
Alain PEROT

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société POUJOLAT, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- L'annexe des comptes annuels précise les modalités d'évaluation des stocks de matières et marchandises, des en-cours de production et produits finis ; nous avons procédé à l'appréciation de la méthodologie retenue par la société et avons vérifié par sondages, sa correcte application.
- L'annexe des comptes annuels précise les modalités de comptabilisation et de détermination de la valeur d'inventaire des titres de participation. Il y est notamment indiqué que les titres sont évalués en fonction de leur valeur d'utilité ainsi que sur la base de leurs perspectives de rentabilité. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues pour l'application de ces critères.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Les Sables d'Olonne et Niort, le 16 avril 2009  
LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Jean-Yves BILLON

GROUPE Y Audit  
Alain PEROT

## Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

### 1 - CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISES AU COURS DE L'EXERCICE

En application des articles L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes des articles R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### 1.1 - Avec la société POUJOLAT Srl

Date d'autorisation du conseil de surveillance : 17 décembre 2008

PERSONNES CONCERNEES :

- Monsieur Yves COIRIER
- Monsieur Frédéric COIRIER
- Monsieur Jean-François BENOT

NATURE ET OBJET :

Renonciation à la rémunération d'avances de trésorerie.

MODALITES :

Votre société a renoncé à la rémunération des avances de trésorerie consenties à sa filiale POUJOLAT Srl. La rémunération des avances aurait produit des intérêts au titre de 2008 pour un montant global de 20 152 euros.

#### 1.2 - Avec la société POUJOLAT Sp. z o.o.

a - Date d'autorisation du conseil de surveillance : 17 décembre 2008

PERSONNES CONCERNEES :

- Monsieur Frédéric COIRIER
- Monsieur Philippe BULLIER

NATURE ET OBJET :

Abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune.

MODALITES :

Votre société a consenti un abandon de créances de 300 000 euros à sa filiale POUJOLAT Sp. z o.o.

b - Date d'autorisation du conseil de surveillance : 17 décembre 2008

PERSONNES CONCERNEES :

Monsieur Frédéric COIRIER  
Monsieur Philippe BULLIER

**NATURE ET OBJET :**

Renonciation à la rémunération d'avances de trésorerie.

**MODALITES :**

Votre société a renoncé à la rémunération des avances de trésorerie consenties à sa filiale POUJOLAT Sp. z o.o. La rémunération des avances aurait produit des intérêts au titre de 2008 pour un montant global de 29 762 euros.

**1.3 - Avec la société WESTAFLEX BÂTIMENT**

Date d'autorisation du conseil de surveillance : 21 octobre 2008

**PERSONNES CONCERNEES :**

Monsieur Frédéric COIRIER

Monsieur Philippe BULLIER

**NATURE ET OBJET :**

Location d'un immeuble.

**MODALITES :**

Votre société a loué à la S.A.S. WESTAFLEX BÂTIMENT un immeuble à usage industriel et commercial sis Le Chemin du Bois Rond à ST BONNET DE MURE (69720).

Les loyers acquis du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2008 se sont élevés à 28 800 euros hors taxes et la taxe foncière à 4 025 euros.

**2 - CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE**

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

**2.1 - Avec Monsieur Yves COIRIER**

**a - NATURE ET OBJET :**

Location de bureau.

**MODALITES :**

Monsieur Yves COIRIER loue à votre société un bureau dont il est propriétaire, sis 7 rue Roy à PARIS (75008).

Les loyers versés au titre de l'exercice s'élèvent à 12 348 euros.

**b - NATURE ET OBJET :**

Rémunération du compte courant.

**MODALITES :**

Le compte courant de Monsieur Yves COIRIER a été rémunéré au taux fiscalement déductible, soit 6,21 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2008.

La charge de l'exercice s'établit à 2 840 euros.

**2.2 - Avec la société SOPREG**

**NATURE ET OBJET :**

Assistance gestion.

MODALITES :

La société SOPREG a facturé à votre société, au titre d'un contrat de prestations de services, pour l'exercice 2008, la somme de 282 000 euros hors taxes.

**2.3 - Avec la société STAGE**

NATURE ET OBJET :

Prestations de services et refacturation de frais.

MODALITES :

La société STAGE a facturé des prestations de services et des frais au titre de 2008 pour un montant global hors taxes de 63 229 euros.

**2.4 - Avec la société POUJOLAT BV**

NATURE ET OBJET :

Contrat de location d'un immeuble.

MODALITES :

Votre société a loué à la filiale POUJOLAT BV un immeuble sis à TERBORG (Pays-Bas).  
Le total des loyers acquis au titre de l'exercice 2008 s'est élevé à 37 680 euros hors taxes.

**2.5 - Avec la société WESTAFLEX BÂTIMENT**

NATURE ET OBJET :

Location d'un immeuble.

MODALITES :

Votre société a loué à la S.A.S. WESTAFLEX BÂTIMENT un immeuble à usage industriel et commercial sis 330 rue des Trois Pierres à TOURCOING (59200).  
Les loyers acquis au titre de l'exercice 2008 se sont élevés à 218 928 euros hors taxes et la taxe foncière à 53 341 euros.

**2.6 - Avec la société BEIRENS**

PERSONNES CONCERNEES :

- Monsieur Frédéric COIRIER
- Monsieur Jean MENUET
- Monsieur Jean-François BENOT
- Monsieur André PRUNIER

**a - NATURE ET OBJET :**

Location d'un immeuble.

MODALITES :

Votre société a loué à la S.A. BEIRENS un immeuble à usage industriel et commercial sis La Maison du Bois, ZI Val de l'Indre à BUZANCAIS (36500).  
Les loyers acquis au titre de l'exercice 2008 se sont élevés à 305 080 euros hors taxes et la taxe foncière à 53 541 euros.

**b - NATURE ET OBJET :**

Prestations de logistique.

MODALITES :

La société BEIRENS a facturé à votre société des prestations de logistique qui au titre de l'exercice 2008 se sont élevées à 901 539 euros hors taxes.

**2.7 - Avec la société POUJOLAT UK Ltd**

PERSONNES CONCERNEES :

- Monsieur Frédéric COIRIER
- Monsieur Philippe BULLIER
- Monsieur André PRUNIER

NATURE ET OBJET :

Location d'un immeuble.

MODALITES :

Votre société a loué à la filiale POUJOLAT UK Ltd, un immeuble sis à GUILDFORD (Royaume-Uni).  
Le total des loyers acquis en 2008 s'est élevé à 162 000 euros hors taxes.

Les Sables d'Olonne et Niort, le 16 avril 2009

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Jean-Yves BILLON

GROUPE Y Audit  
Alain PEROT

## **Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil de surveillance de la société POUJOLAT**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société POUJOLAT et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion de risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Les Sables d'Olonne et Niort, le 16 avril 2009  
LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Jean-Yves BILLON

GROUPE Y Audit  
Alain PEROT

## **Texte des résolutions proposées à l'assemblée générale mixte ordinaire annuelle et extraordinaire**

### **I – DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du directoire, du rapport du conseil de surveillance, du rapport du président du conseil de surveillance prévu à l'article L. 225-168 du Code de commerce et des rapports des commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2008, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 94 480,00 euros.

En conséquence, elle donne aux membres du directoire quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du groupe et du rapport des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés, tels qu'ils lui ont été présentés.

#### **TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale approuve la proposition du directoire, et décide d'affecter le bénéfice de 5 074 002,73 euros de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice .....5 074 002,73 euros

Auquel s'ajoute

Le report à nouveau antérieur ..... 26 330,90 euros

Pour former un bénéfice distribuable de .....5 100 333,63 euros

A titre de dividendes aux actionnaires .....1 052 962,50 euros

Soit 2,15 euros par action

Le solde ..... 4 047 371,13 euros

Pour un montant de 4 020 000 euros au compte « autres réserves » et pour un montant de 27 371,13 euros au compte « report à nouveau ».

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008 éligibles à la réfaction de 40 % s'élève à 1 052 962,50 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Les actionnaires sont informés que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater nouveau du Code général des impôts, les personnes physiques fiscalement domiciliées en France qui perçoivent des revenus éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158 du Code général des impôts peuvent opter pour leur assujettissement à un prélèvement forfaitaire libératoire de 18 %. Les conditions d'exercice et limites de cette option leur sont exposés.

Les actionnaires sont en outre informés que, conformément aux dispositions de l'article 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, qu'ils soient soumis au prélèvement forfaitaire libératoire ou imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu, seront désormais prélevés à la source.

Les dividendes seront mis en paiement au plus tard le 30 juin 2009 déduction faite des prélèvements obligatoires et facultatifs.

Conformément à la loi, l'assemblée générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

**Exercice clos le 31 décembre 2005 :**

597 495,00 euros, soit 1,22 euros par titre  
dividendes éligibles à la réfaction de 40 % : 597 495,00 euros

**Exercice clos le 31 décembre 2006 :**

744 420,00 euros, soit 1,52 euros par titre  
dividendes éligibles à la réfaction de 40 % : 744 420,00 euros

**Exercice clos le 31 décembre 2007 :**

881 550,00 euros, soit 1,80 euros par titre  
dividendes éligibles à la réfaction de 40 % : 881 550,00 euros

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

**CINQUIEME RESOLUTION**

Les mandats de Monsieur Jean-Yves BILLON, commissaire aux comptes titulaire, et de Monsieur Olivier CHARRIER, commissaire aux comptes suppléant arrivant à expiration lors de la présente assemblée, l'assemblée générale décide :

- de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire, la S.A.R.L. CHARRIER BILLON CONSULTANTS sise 39, rue Denis Papin – B.P. 81830 LE CHATEAU D'OLONNE 85118 LES SALBLES D'OLONNE en remplacement de Monsieur Jean-Yves BILLON.
- de renouveler le mandat de Monsieur Olivier CHARRIER, commissaire aux comptes suppléant pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2014.

**SIXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale fixe le montant global annuel des jetons de présence alloués au conseil de surveillance à la somme de 39 680 euros.

Cette décision s'applique pour l'exercice en cours et pour les exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée.

**SEPTIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, informée de la future mise en place d'une passerelle d'Euronext vers Alternext et de l'intérêt exprimé par le directoire de saisir cette opportunité, autorise le transfert des titres de la Société mis sur le marché du compartiment Euronext vers Alternext et délègue tous pouvoirs au directoire pour la mise en œuvre de ce transfert dans le respect du cadre légal et réglementaire.

**HUITIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

## **II – DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, décide, en application des dispositions des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce, de procéder à une augmentation du capital social d'un montant maximum de 360 000 euros, par l'émission d'actions au pair chacune à libérer intégralement en numéraire, par versement d'espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société.

Cette augmentation de capital, réservée aux salariés adhérents du plan d'épargne d'entreprise de la Société, est effectuée dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail.

L'assemblée générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles à émettre réservé aux actionnaires au profit des salariés de la Société ayant la qualité d'adhérents à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) de la Société établi en commun par la Société et les sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées au sens de l'article L. 3344-1 du Code du travail et de l'article L. 233-16 du Code de commerce et qui remplissent, en outre, les conditions éventuellement fixées par le directoire dans les conditions prévues aux articles L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide de déléguer au directoire avec, le cas échéant, faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, tous pouvoirs afin de fixer les autres modalités de l'émission des titres, et plus précisément pour :

1. Réaliser après la mise en place du plan d'épargne d'entreprise conformément aux dispositions des articles L. 3332-1 à L. 3332-8 du Code du travail qui devra intervenir dans le délai maximum de six mois, dans un délai maximum de cinq ans à compter de la présente décision, l'augmentation de capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, par émission d'actions réservées aux salariés ayant la qualité d'adhérents au dit PEE en faveur desquels le droit préférentiel de souscription des actionnaires a été supprimé.
2. Fixer, le cas échéant, dans les limites légales, les conditions d'ancienneté des salariés exigée pour souscrire à l'augmentation de capital, fixer la liste précise des bénéficiaires, le nombre de titres devant être attribués à chacun d'entre eux dans la limite précitée.
3. Fixer, avec sa justification, le prix définitif d'émission des actions nouvelles conformément aux dispositions de l'article L. 3332-20 du Code du travail, le cas échéant, en ayant recours à un expert indépendant pour la détermination de la valeur des actions sur la base d'une analyse multicritère.
4. Dans la limite du montant maximum de 360 000 euros, fixer le montant de chaque émission, décider de la durée de la période de souscription, fixer la date de jouissance des actions nouvelles.
5. Fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions ; recueillir les souscriptions.
6. Fixer, dans la limite légale de trois ans à compter de la souscription, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération du montant de leur souscription, étant précisé que, conformément aux dispositions légales, les actions souscrites pourront être libérées, à la demande de la Société ou du souscripteur, soit par versements périodiques, soit par prélèvements égaux et réguliers sur le salaire du souscripteur.
7. Recueillir les sommes correspondant à la libération des souscriptions, qu'elle soit effectuée par versement d'espèces ou par compensation de créances ; le cas échéant, arrêter le solde du compte courant du souscripteur par compensation.

8. Déterminer si les souscriptions aux actions nouvelles devront être réalisées directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement.

9. Constaté la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites en vertu de la présente délégation.

10. Le cas échéant, imputer les frais d'augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever, sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au niveau minimum requis par la loi.

11. Passer toute convention pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission en vertu de la présente délégation, ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés.

12. Procéder aux formalités consécutives et apporter aux statuts les modifications corrélatives.

13. D'une manière générale, prendre toutes mesures pour la réalisation de l'augmentation de capital, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

**POUJOLAT**  
**Société anonyme à Directoire et**  
**Conseil de surveillance**  
**au capital de 12 000 000 euros**  
**Siège social : Parc d'Activités Economiques Les Pierrailleuses**  
**79360 GRANZAY GRIPT**  
**781 446 521 RCS NIORT**

**Observations des membres du comité d'entreprise**

Le Directoire a présenté les comptes 2008 au Comité d'Entreprise lors d'une réunion extraordinaire le 20 avril 2009 à 11h00.

Des échanges ont eu lieu entre les membres du Comité d'Entreprise et la direction pour expliquer les comptes.

Les membres du Comité d'Entreprise ont été invités à l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire Annuelle et Extraordinaire qui aura lieu le vendredi 19 juin 2009 à 15 h 00 à l'hôtel Mercure de Niort.

A l'issu de la réunion, les membres du Comité d'Entreprise ont indiqué ne pas avoir de commentaires à formuler sur les comptes 2008.

Un procès verbal de la réunion a été établi et signé par un membre du comité d'entreprise et un membre de la direction.

**POUJOLAT**  
**Société anonyme à Directoire et**  
**Conseil de surveillance**  
**au capital de 12 000 000 euros**  
**Siège social : Parc d'Activités Economiques Les Pierrailleuses**  
**79360 GRANZAY GRIPT**  
**781 446 521 RCS NIORT**

**INFORMATION RELATIVE AUX MONTANTS DES HONORAIRES VERSES PAR LES**  
**SOCIETES CONSTITUANTS LE GROUPE AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES (art**  
**L820-3)**

(pour mise à disposition de l'Assemblée Générale du 19 juin 2009)

	GROUPE Y	CABINET BILLON
Honoraires au titre de l'exercice 2007	104 900	27 750
Honoraires au titre de l'exercice 2008	110 625	30 375

**POUJOLAT**  
**Société anonyme à Directoire et**  
**Conseil de surveillance**  
**au capital de 12 000 000 euros**  
**Siège social : Parc d'Activités Economiques Les Pierrailleuses**  
**79360 GRANZAY GRIPT**  
**781 446 521 RCS NIORT**

**ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2008**

Je soussigné Frédéric COIRIER, Président du Directoire de la Société POUJOLAT SA, atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, qu'à ma connaissance, les comptes sociaux de POUJOLAT SA ainsi que les comptes consolidés du Groupe sont établis conformément aux normes comptables applicables, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat.

J'atteste également que les rapports de gestion de POUJOLAT SA et du Groupe expriment fidèlement l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière.

Président du Directoire

Frédéric Coirier